

Rapport de gestion 2014

63^e exercice



Gérée par  Retraites
Populaires

cpev
CAISSE DE PENSIONS
DE L'ÉTAT DE VAUD

Sommaire

5	Rapport du Conseil d'administration
7	Prévoyance professionnelle
7	Effectif des assurés
11	Ressources et prestations
13	Gestion de la fortune
26	Degré de couverture et frais d'administration
29	Bilan au 31 décembre
30	Compte d'exploitation
32	Annexe aux comptes
32	1. Bases et organisation
33	Conseil d'administration
35	2. Membres actifs et pensionnés
36	3. Nature de l'application du but
38	4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes
39	5. Couverture des risques
45	6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
53	7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
57	8. Demandes de l'autorité de surveillance
57	9. Autres informations relatives à la situation financière
57	10. Evénements postérieurs à la date du bilan
59	Attestation de l'expert de la Caisse
60	Rapport de l'organe de contrôle
62	Inventaire
62	Liste des immeubles par district
64	Contact et information

Rapport du Conseil d'administration

Avec l'entrée en vigueur d'une loi cantonale complètement révisée au 1^{er} janvier, la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud a vécu en 2014 son premier exercice avec la nouvelle organisation mise en place en application du droit fédéral régissant les institutions de prévoyance de corporations de droit public. Symboliquement, c'est également en 2014 que les effectifs de la Caisse ont dépassé pour la première fois le nombre de 50'000 assurés, actifs et pensionnés confondus.

En cette phase de croissance, les très bons résultats des placements durant l'année écoulée ont donné un élan bienvenu à notre Caisse, sur la voie de sa capitalisation à hauteur d'un degré de couverture durable de 80 % au minimum, à l'horizon du 1^{er} janvier 2052 fixé par le législateur fédéral.

Des placements profitables dans un contexte délicat

Le principal défi auquel la Caisse est exposée consiste à investir valablement les fonds qui sont affectés à sa capitalisation. Comme on le sait, le résultat des placements constitue en effet le troisième contributeur au financement des prestations d'une institution de prévoyance, à côté des cotisations et autres apports des employeurs, d'une part, et des cotisations des assurés actifs, d'autre part. Le financement arrêté par le Grand Conseil en 2013 suppose ainsi qu'hormis les cotisations paritaires et un transfert d'1,44 milliard de francs de l'Etat de Vaud, par tranches d'ici à 2020, la Caisse bénéficie d'une performance moyenne de 3,75 % de ses avoirs, jusqu'en 2052. D'où l'importance de choisir de manière adéquate les investissements à opérer.

Or, la situation actuelle des marchés complexifie encore cette tâche en soi délicate. En matière obligataire, les taux d'intérêt étrangers et surtout suisses sont minimes, voire négatifs. Beaucoup d'investisseurs se tournent vers le secteur immobilier, de sorte qu'il est difficile de trouver, sur le marché local, des objets susceptibles de procurer une bonne rentabilité sur le long terme. Quant aux actions suisses et étrangères, la tendance demeure certes à la hausse depuis plusieurs exercices, nonobstant quelques heurts parfois importants. C'est pourquoi la question se pose de savoir si des achats d'actions effectués dans ces circonstances seront véritablement profitables ces prochaines années ou s'il faut craindre que les titres ainsi acquis subissent au contraire une forte baisse de cours à l'avenir.

Dans ces conditions, la CPEV diversifie autant que possible sa politique de placement, en acquérant notamment des parts de fonds de *Private Equity*, de fonds immobiliers étrangers et de fonds de matières premières. Il s'agit non seulement de rechercher la performance, mais aussi de minimiser les risques grâce à la diversification, dans un univers d'investissements de plus en plus imprévisible.

La Caisse a en outre été approchée par l'Etat de Vaud, s'agissant du financement de divers projets immobiliers importants. Notre institution de prévoyance a marqué son intérêt pour de tels projets, tout en soulignant qu'elle devra veiller à la performance future de ses investissements et à ne pas concentrer ceux-ci de manière excessive, au plan géographique. Le dialogue avec l'employeur principal de notre institution se poursuit, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres.

Cela étant, après deux années 2010 et 2011 maussades, les trois exercices suivants ont procuré une performance dépassant significativement l'objectif précité de 3,75 %. La Caisse a ainsi atteint très rapidement, grâce aux placements décidés par le Conseil d'administration sur les recommandations éclairées de notre gérante Retraites Populaires, un degré de couverture de 74,99 % au 31 décembre 2014, par rapport à un objectif minimal et intermédiaire de 65,8 %. Il faut toutefois garder à l'esprit que le maintien de la marge ainsi obtenue n'est aucunement garanti. Cette marge est au contraire entièrement absorbée par une réserve de fluctuation de valeur renforcée, devant permettre à la CPEV de faire face aux baisses des cours boursiers qui ne manqueront pas de survenir, tôt ou tard, dans un contexte d'extrême incertitude. Le niveau de performance de 3,75 % visé se conçoit donc bien comme une moyenne, tenant compte des hauts et des bas auxquels on doit s'attendre, jusqu'à la date butoir du 1^{er} janvier 2052.

La nouvelle méthode de travail du Conseil d'administration

C'est également en 2014 qu'ont commencé à fonctionner les cinq comités mis en place par le Conseil d'administration, à savoir le comité prévoyance, le comité placements mobiliers, le comité placement immobiliers, le comité système comptable/audit/finance et le comité gouvernance/nomination/formation. Bon nombre de sujets sont ainsi traités dans un premier temps par le comité de deux administrateurs désignés pour le domaine concerné, le plus souvent avec les représentants spécialisés de notre gérante Retraites Populaires, voire d'autres intervenants externes. Cette manière de faire permet d'aller plus au fond des choses, avant de transmettre l'objet, avec un préavis, au Conseil d'administration, pour éventuelle discussion et décision. En outre, le travail en comités laisse plus de temps à notre organe, en vue de se pencher, *in corpore*, sur les enjeux stratégiques pour notre institution de prévoyance.

Cette réorganisation de la méthode de travail du Conseil d'administration va d'ailleurs se poursuivre en 2015, dans le fil de la fixation par l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale des modalités d'élection de l'Assemblée des délégués des assurés de la Caisse. Une fois constituée, cette assemblée pourra elle-même désigner les quatre administrateurs représentant le personnel au sein de notre Conseil, le Conseil d'Etat nommant pour sa part les quatre administrateurs représentant les employeurs. Ce processus devrait conduire à un agrandissement et à un renouvellement significatif de la composition de notre organe, qui à ce jour demeure formé des six membres désignés sous l'empire de l'ancienne loi cantonale.

Dans cette perspective, le Conseil d'administration s'est penché de manière approfondie sur les modalités futures de gestion de la Caisse, dans le cadre des compétences qui lui sont désormais conférées par le nouveau droit fédéral régissant les institutions de prévoyance de corporations de droit public. Il s'agit en effet de laisser au Conseil d'administration prochainement renouvelé un outil de travail solide et une relation avec Retraites Populaires qui tienne compte des responsabilités et tâches inaliénables de l'organe suprême.

En conclusion, le Conseil d'administration se plaît à relever la bonne santé de notre institution de prévoyance, ainsi que la qualité de sa relation avec sa « gérante ». La CPEV dispose de tous les atouts nécessaires, afin de finaliser son adaptation aux nouvelles exigences légales et de faire face aux divers défis qui se profilent, en particulier dans le domaine des placements.

Wolfgang Martz
Président

Henry W. Isler
Vice-président

Prévoyance professionnelle

Effectif des assurés

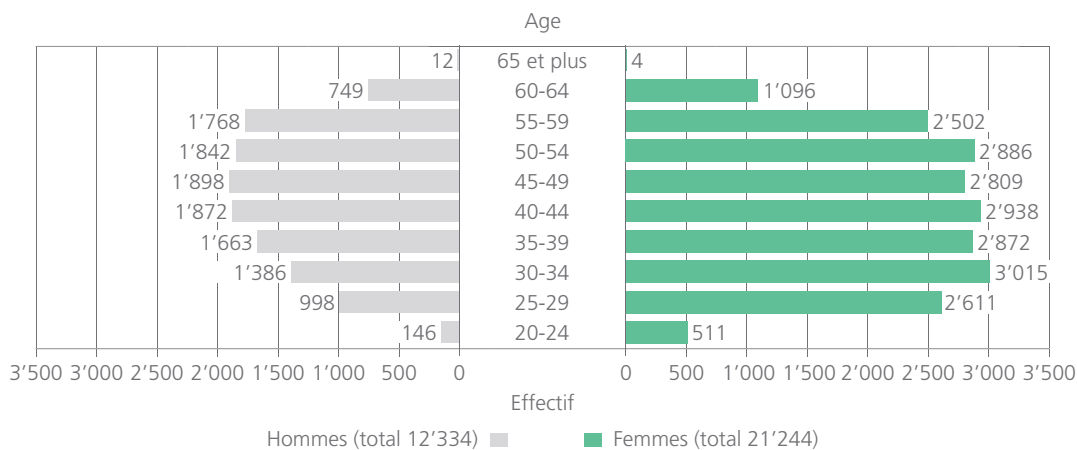
Plan de prévoyance

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, nous avons enregistré une augmentation nette de l'effectif des assurés de 1'162 personnes. Il est passé de 32'416 à 33'578 assurés (le mouvement des membres assurés actifs est détaillé sous chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes).

est identique à l'exercice précédent. En effet, il se situe toujours à 43 ans et 7 mois au 31 décembre 2014. L'âge moyen des femmes augmente de 1 mois pour atteindre 42 ans et 11 mois, de même que celui des hommes qui se situe à 44 ans et 11 mois en 2014.

Nous relevons que l'âge moyen des assurés du plan de prévoyance vieillesse, décès et invalidité (plan de prévoyance)

Age des assurés du plan de prévoyance au 1^{er} janvier 2015



Effectif et structure d'âge des assurés du plan de prévoyance selon l'âge minimum de la retraite au 1^{er} janvier 2015

Deux âges de retraite minimum sont prévus par le plan de prévoyance. L'âge minimum de retraite est fixé à 62 ans pour le collectif 1 et à 60 ans pour le collectif 2.

Âge de retraite minimum	sexe	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 et plus	Effectif total	Age moyen *	Degré moyen d'activité	Nombre de postes à 100 %
62 ans	H	53	638	964	1'182	1'445	1'484	1'443	1'413	675	12	9'309	45.09	91.71	8'537.26
	F	125	1'242	1'619	1'637	1'840	1'846	1'781	1'457	701	2	12'250	43.11	78.21	9'580.12
60 ans	H	93	360	422	481	427	414	399	355	74	0	3'025	42.01	95.92	2'901.57
	F	386	1'369	1'396	1'235	1'098	963	1'105	1'045	395	2	8'994	42.06	79.41	7'142.41

Effectif par sexe	H	F
H	146	998
F	511	2'611

Effectif global	657	3'609	4'401	4'535	4'810	4'707	4'728	4'270	1'845	16	33'578	43.07	83.87	28'161.36
01.01.2014											32'416	43.07	84.10	27'261.01

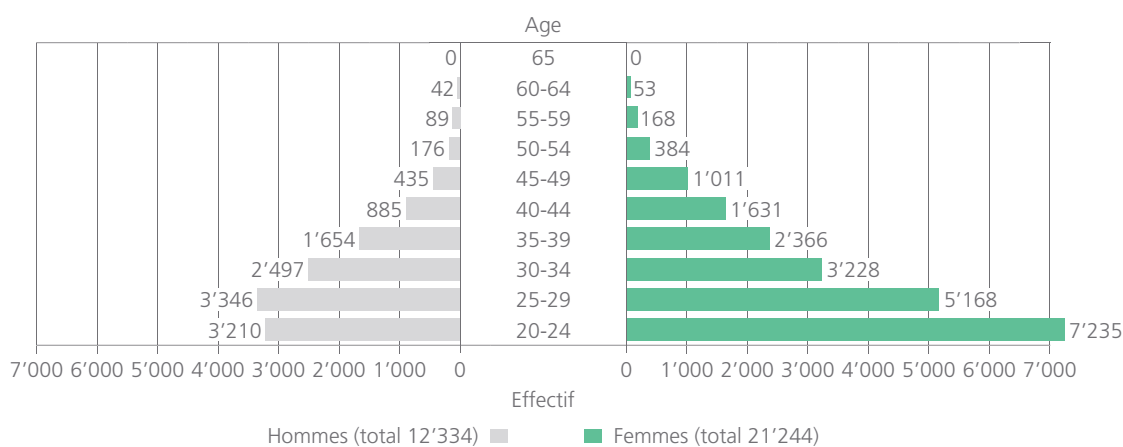
H = Hommes F = Femmes

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 42.02 se lit 42 ans et 2 mois

En 2014, l'âge d'entrée moyen des assurés dans la Caisse, calculé en tenant compte des rachats, a augmenté de 2 mois par rapport à l'exercice précédent et se situe à 30 ans et 11 mois. La moyenne d'âge des hommes à l'entrée est en

progression, passant de 30 ans et 11 mois en 2013 à 31 ans et 2 mois en 2014. La moyenne d'âge des femmes a augmenté de 1 mois et atteint 30 ans et 9 mois au 1^{er} janvier 2015.

Age des assurés du plan de prévoyance à l'entrée dans la CPEV (rachat compris)



Plan risques

Au 1^{er} janvier 2015, l'effectif des assurés du plan risques comprend 641 personnes (chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes)

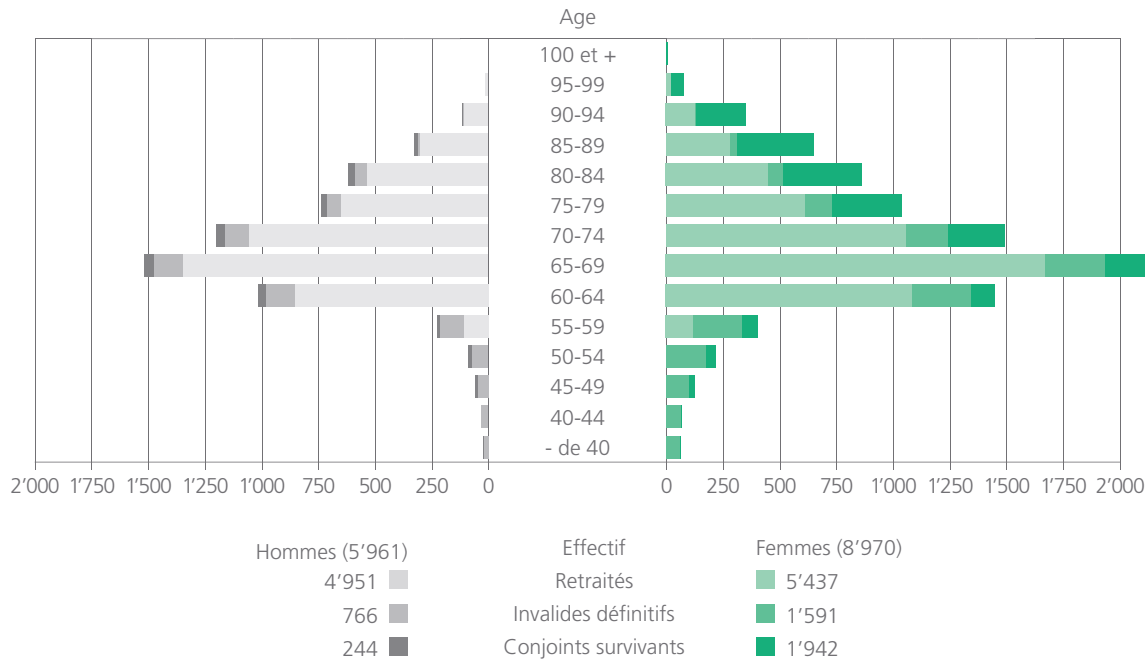
alors qu'il en comptait 432 une année auparavant.

Effectif des pensionnés

Du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2015, nous avons enregistré une augmentation de l'effectif des pensionnés de

460 personnes. Celui-ci est passé de 15'800 à 16'260 pensionnés (chiffre 2.2 de l'annexe aux comptes).

Age des pensionnés au 1^{er} janvier 2015



Au 1^{er} janvier 2015, l'effectif des pensionnés des plans prévoyance et risques comprend également 1233 enfants et

96 invalides temporaires. Une page détaillée se trouve sous chiffre 2.2 de l'annexe aux comptes.

Age prévisible de la retraite

Au 1^{er} janvier 2015, l'âge prévisible de la retraite des 33'578 assurés du plan de prévoyance est le suivant :

Age de retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
60 ans	643	1'889	2'532
61 ans	220	819	1'039
62 ans	1'989	3'710	5'699
63 ans	9'321	14'654	23'975
64 ans	97	128	225
65 ans	64	44	108
Total	12'334	21'244	33'578
Age moyen prévisible de la retraite *	62.08	62.06	62.06
01.01.2014	62.07	62.05	62.06

*Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.06 se lit 61 ans et 6 mois

Deux âges de retraite minimum sont prévus par le plan de prévoyance. Pour le collectif 1, l'âge minimum de retraite est fixé à 62 ans et pour le collectif 2 à 60 ans.

Afin de déterminer l'âge prévisible de retraite, les assurés au bénéfice d'une durée d'assurance complète de 38 ans sont considérés comme étant à la retraite aux âges minimums, selon le collectif auquel ils appartiennent. Pour les autres assurés, il est tenu compte d'un départ présumé à la retraite

à l'âge terme de 63 ans. En effet, l'âge de retraite relevant d'une décision personnelle, il n'est pas possible de déterminer de manière précise, à l'avance, l'âge de retraite prévisible. C'est en particulier le cas pour les assurés qui sont au bénéfice d'un capital sur le compte de préfinancement de retraite.

L'âge moyen de retraite prévisible est identique à l'exercice précédent et se situe toujours à 62 ans et 6 mois.

Age de départ de la retraite en 2014

En 2014, 689 assurés ont pris leur retraite aux âges suivants :

Age de retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
58 ans	39	64	103
59 ans	10	23	33
60 ans	57	58	115
61 ans	26	32	58
62 ans	35	55	90
63 ans	21	21	42
64 ans	25	98	123
65 ans	79	46	125
Total	292	397	689
Age moyen de la retraite *	62.03	61.11	62.01
2013	62.00	62.00	62.00

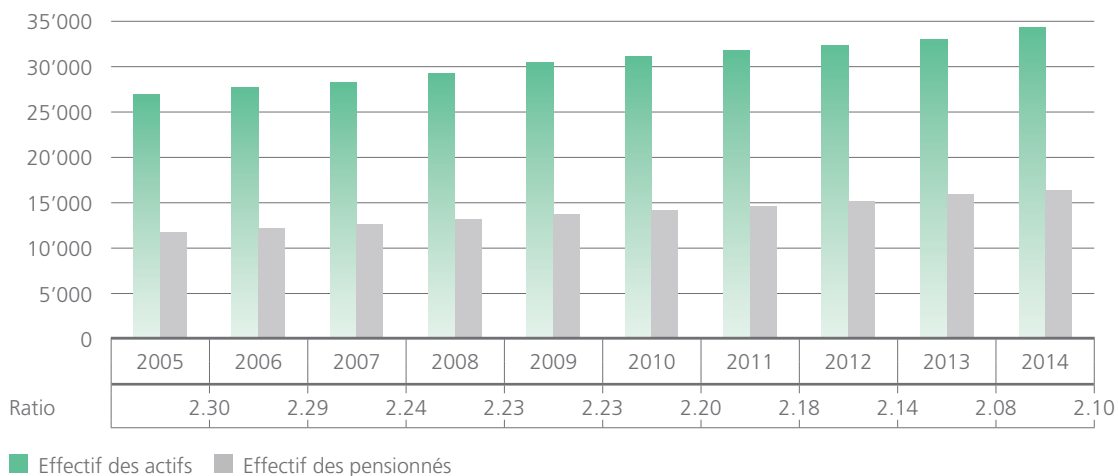
*Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.11 se lit 61 ans et 11 mois

De ces 689 assurés, 640 ont été mis au bénéfice d'une pension de retraite et 49 ont bénéficié du versement en capital

en lieu et place d'une pension mensuelle du fait du faible montant de leur rente (article 45 Règlement des prestations).

Evolution des effectifs et ratio actifs / pensionnés

en unités



Ressources et prestations

Ressources

Dès le 1^{er} janvier 2014, la cotisation globale est passée de 24 % à 25,5 %, répartie à raison de 10 % à charge des assurés et 15,5 % à charge de l'employeur. Au cours de l'année 2014, les ressources ont augmenté de quelque CHF 103,72 millions (sans tenir compte du montant de recapitalisation de CHF 1,44 milliard). Cette variation provient principalement des postes suivants :

- cotisations des salariés et de l'employeur en augmentation de CHF 51,58 millions ;
- remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce et primes uniques et rachats en progression de CHF 0,41 million ;
- apports de libre passage en nette augmentation de CHF 38,77 millions.

Prestations

Au cours de l'année 2014, les prestations ont augmenté globalement de CHF 56,3 millions.

Cette progression provient principalement de la variation des postes suivants :

- rentes (CHF 32,71 millions) ;
- autres prestations réglementaires (CHF 0,71 million) ;
- prestations de libre passage en cas de sortie (CHF 22,29 millions) ;
- versements anticipés pour la propriété du logement/divorce (CHF 0,70 million).

Il convient de rappeler que les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété ou ceux entraînés par un divorce n'exercent aucune influence sur l'équilibre financier de la CPEV puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés. L'augmentation des prestations réglementaires est due au nombre croissant de bénéficiaires.

Evolution des prestations et ressources

en millions de CHF



1) Comprend l'allocation unique

Prestations mensuelles en cours au 1^{er} janvier 2015 (plan de prévoyance)

Prestations mensuelles en CHF

Type de prestation	Retraite	Incapacité temporaire	Incapacité définitive	Conjoint survivant	Total
Rente	36'305'616.50	172'064.50	4'543'742.80	4'450'205.55	45'471'629.35
Supplément temporaire ou rente-pont AVS	1'477'466.75	49'400.80	149'761.45		1'676'629.00
Avance AVS	394'449.70				394'449.70
Remboursement avance AVS	-407'171.65				-407'171.65
Enfants	382'665.70	26'028.95	177'850.05	114'692.45	701'237.15
Autres prestations			50.90	295.20	346.10
Fonds de solidarité	5'400.00		2'656.10	4'535.00	12'591.10
Total	38'158'427.00	247'494.25	4'874'061.30	4'569'728.20	47'849'710.75

Nombre de prestations mensuelles

Type de prestation	Retraite	Incapacité temporaire	Incapacité définitive	Conjoint survivant	Total
Rente	10'388	96	2'357	2'186	15'027
Supplément temporaire ou rente-pont AVS	1'835	96	1'265		3'196
Avance AVS	304				304
Remboursement avance AVS	1'009				1'009
Enfants	442	63	527	201	1'233
Autres prestations			3	16	19
Fonds de solidarité	14		8	8	30
Total	13'992	255	4'160	2'411	20'818

Gestion de la fortune

2014 : divergence, découplage, dispersion, mais une bonne année au final

Au début 2014, notre optimisme était plutôt mesuré concernant les performances attendues. Les banques centrales confirmaient leurs politiques monétaires accommodantes et les perspectives de croissance étaient révisées à la hausse pour les pays développés (Etats-Unis en tête), mais aussi pour certaines zones émergentes. Un début de « normalisation » était même envisagé après une période inhabituellement longue de largesses monétaires. Les taux d'intérêt avaient atteint des niveaux très bas, et il semblait peu réaliste d'attendre dans ce contexte de reprise, certes modeste, une poursuite de leur baisse. Enfin, le dollar américain, orienté à la baisse depuis plusieurs années, était appelé à reprendre de la hauteur à la faveur d'un différentiel de taux très favorable et de l'avance de l'économie américaine dans le cycle de reprise. Comme d'usage, le consensus, assez rationnel en l'occurrence, ne s'est pas avéré correct. Globalement les obligations (souveraines en particulier) ont fait mieux que les actions (notable exception : la Suisse !), les secteurs défensifs se sont distingués par rapport aux segments de marché plus cycliques, l'immobilier a continué à bénéficier de taux très bas et la reprise ne s'est pas mise en place, mis à part aux Etats-Unis qui finit l'année sur une note très ferme. Les principaux contributeurs négatifs à la performance de 2014 sont les matières premières (-7 % en CHF) fortement affaiblies par la baisse massive du segment énergie ainsi que certaines devises liées au pétrole.

Si l'on prend en compte les actifs moins traditionnels, les résultats 2014 sont de très bonne facture, surtout pour les placements privés et l'immobilier étranger, qui ont terminé l'exercice avec des progressions supérieures à +15 %. Le portefeuille de placements alternatifs enregistre quant à lui une hausse modeste, mais en avance par rapport aux indices de l'industrie qui a stagné en 2014.

Dans ce contexte, la performance globale est confortablement en avance par rapport à nos attentes de début d'année. Au niveau des classes d'actifs, les actions suisses (+13 % pour l'indice SPI) et les actions internationales (+16,4 % pour l'indice MSCI Monde, poussé en avant par la hausse importante du dollar américain +11 % contre le CHF) ne sont pas les seuls à enregistrer des progressions à deux chiffres. Les fonds immobiliers suisses ont aussi atteint un tel niveau (+15 %). Grosse performance des obligations en devises étrangères (indice +11,3 %, également en raison de la hausse du dollar américain). Enfin l'énorme surprise, les obligations en CHF dont l'indice progresse de +6,8 % en partant d'une situation de taux de la Confédération à 10 ans à 1 %.

Que pouvons-nous retenir de 2014 ?

- Divergence dans l'orientation des politiques monétaires des grands blocs économiques avec la fin de l'assouplissement quantitatif aux Etats-Unis au moment où le Japon et l'Europe s'embarquent dans une stratégie similaire ;
- découplage dans l'évolution de la croissance mondiale, les Etats-Unis reprenant le leadership alors que de nombreux pays émergents peinent à trouver un second souffle. L'Europe de son côté est restée freinée par des problèmes structurels ;
- dispersion des performances entre pays, secteurs et style notamment : les stars de 2014 sont les actions chinoises (+ 58 % en monnaies locales), les obligations espagnoles, italiennes et anglaises (+ 15 %) et le marché américain des actions (+14 %). A l'autre bout du spectre, on retrouve le pétrole (-48 %), les actions grecques (-29 %) et portugaises (-21 %). Mentionnons également les actions russes en baisse de 48 % en USD, mais seulement (!) 9 % en rouble après l'effondrement de la devise. Relevons également l'écart important entre la performance des grandes valeurs par rapport aux valeurs secondaires (S&P +13,7 % vs. Russell 2000 +4,9 %).

Il ne faut toutefois pas se laisser aveugler par le bon résultat de l'exercice 2014. L'année a été compliquée et difficile pour de nombreux gérants. Jamais depuis que des statistiques pertinentes sont tenues sur la valeur ajoutée des gérants de fonds de placement en Europe, les résultats de gestion n'ont été si mauvais (en moyenne 4 gérants sur 5 n'ont pas été en mesure de battre leur indice de référence en 2014). Même constat aux Etats-Unis. Dans le segment des taux, peu de gérants ont eu la vision (ou le courage) de tenir des positions longues dans les emprunts souverains tout au long de l'année, d'où un retard notable par rapport aux indices de référence.

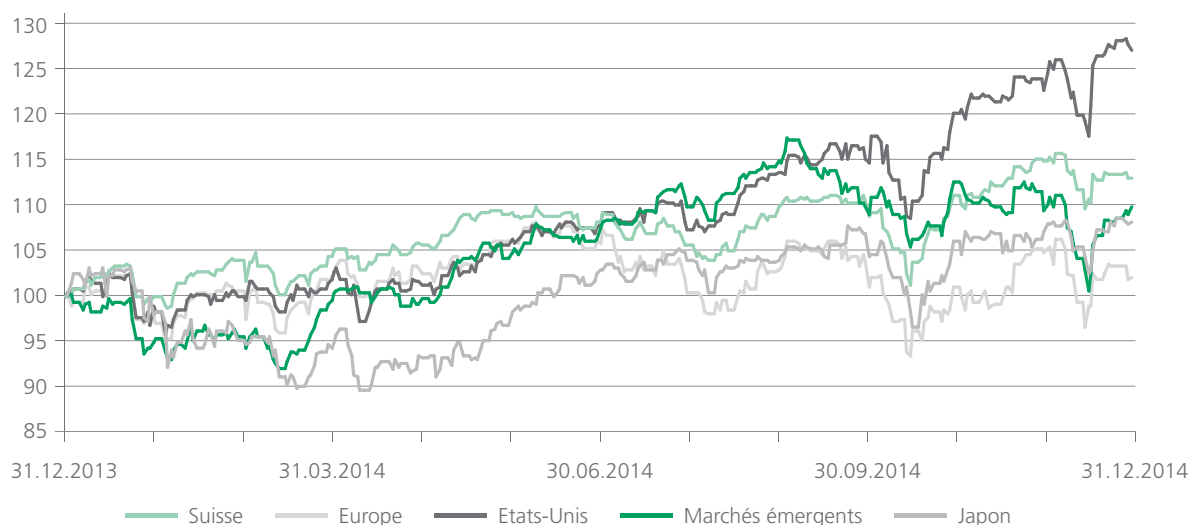
Plusieurs explications : les interventions sur les courbes de taux par les banques centrales, les modifications du contexte réglementaire pour les banques comme pour les fonds de pension, les ajustements des attentes en matière de croissance en cours d'année sont autant d'éléments qui n'ont pas permis aux gérants de garder un cap clair en 2014. La « répression financière » (politique qui vise à maintenir la structure des taux d'intérêt à des niveaux très bas) est toujours bien présente et constitue un véritable poison pour les investisseurs de long terme.

Evènement postérieur à la clôture: annonce de la suppression du taux plancher par la BNS

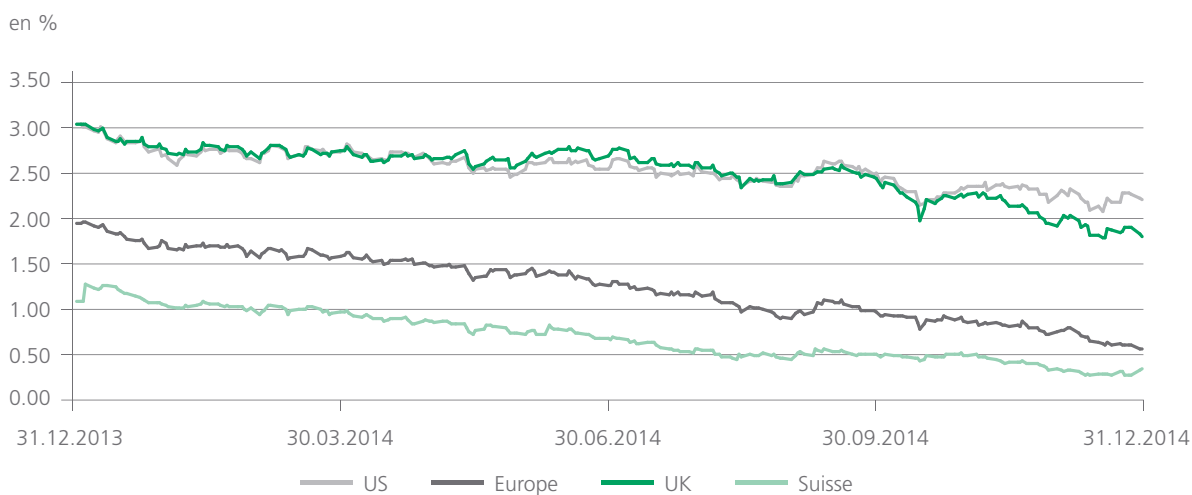
La décision de la BNS du 15 janvier 2015 aura un impact important sur la performance des investisseurs suisses. L'introduction de taux d'intérêt négatifs implique en effet

un changement de référentiel qui oblige à revoir la stratégie de la plupart des classes d'actifs, en particulier celles liées aux taux d'intérêt. La principale variable d'ajustement sera le retour ou non de la croissance en Europe, qui impliquerait moins de pression sur le CHF, des taux d'intérêt à la hausse et une hausse des marchés actions.

Evolution des marchés actions en CHF



Evolution des taux de rendement à 10 ans



Placements

Stratégie de placement

Les articles 50ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placements pour les institutions de prévoyance. Ces normes visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

L'approche de gestion des placements mise en place est très diversifiée, avec le recours à une large palette de classes d'actifs. Cette approche permet de répondre à de multiples contraintes dans la gestion, notamment de profiter de différentes sources de profit, d'avoir une complémentarité en terme de placements liquides et illiquides, de diversifier le

niveau de risque et d'offrir des alternatives variées aux montants à placer. La gestion est essentiellement déléguée à des prestataires externes soigneusement sélectionnés et suivis. Elle combine l'usage de solutions indicelles peu chères et de gestions actives permettant d'élargir l'univers d'investissement et de diversifier les styles de gestion.

Cette philosophie d'investissement met en exergue la forte interdépendance entre la performance (nette de frais), le risque et la fonction d'utilité de chaque classe d'actifs. Il s'agit donc de trouver le meilleur équilibre entre ces trois dimensions.

Gouvernance, droit de vote et investissements responsables

Gouvernance

Le comportement des responsables des caisses de pensions doit satisfaire à des critères éthiques élevés afin de préserver de manière absolue les intérêts des assurés et des bénéficiaires de rentes. Consciente de ses responsabilités, la CPEV a adopté des dispositions applicables en matière de loyauté qui sont conformes aux dispositions légales ainsi qu'à la Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) par rapport à la gestion des fonds de la prévoyance professionnelle.

Gérante de la CPEV, Retraites Populaires a pris toutes les mesures nécessaires à la bonne application des dispositions légales applicables en matière d'intégrité et de loyauté. Elle

s'est également engagée à respecter les principes édictés dans la Charte ASIP.

La gérante s'est en tout temps soucieuse du bien fondé et de la bonne utilisation des rétrocessions payées par ses prestataires. De ce fait, les rétrocessions font l'objet d'un contrat spécifique dûment validé par le dépositaire qui s'assure que le client, respectivement le mandant, perçoit les montants qui lui sont dus.

Droits de vote

Les droits de vote pour notre portefeuille en actions suisses sont exercés avec l'appui d'Ethos. Pour rappel, la CPEV est membre de l'Engagement Pool depuis 2010. Ce Pool a été créé par Ethos Services afin d'engager le dialogue avec les cent plus grandes sociétés cotées en Suisse. La participation à ce Pool est réservée aux institutions de prévoyance, aux fondations d'utilité publique ou à des institutions analogues domiciliées en Suisse. Il est actuellement constitué

principalement d'institutions de prévoyance publiques ou proches du secteur public.

Chaque année, l'assemblée générale de l'Engagement Pool définit des thèmes de dialogues qui seront abordés avec les sociétés en vue de les sensibiliser à améliorer leur gouvernance d'entreprise et à renforcer leur responsabilité environnementale et sociale.

Pour 2014 deux grandes thématiques ont été retenues :

- Gouvernement d'entreprise :
 - composition et fonctionnement du Conseil d'administration
 - rémunération des instances dirigeantes
 - donations politiques et philanthropiques
 - demandes de capital autorisé et conditionnel

- Responsabilité environnementale et sociale :
 - reporting environnemental et social
 - code de conduite
 - stratégie des entreprises face au changement climatique
 - chaîne des fournisseurs des sociétés industrielles

En outre, la CPEV ainsi que sa gérante adhèrent aux Lignes directrices de vote pour les investisseurs institutionnels en vue de l'exercice des droits sociaux dans les sociétés anonymes.

Investissements responsables

Le développement durable implique la préservation des bases physiques de la vie, la conservation des ressources naturelles, l'intégration de tous dans la société civile, ainsi que la sauvegarde des intérêts des générations futures. Consciente que le respect du concept de développement durable est une condition essentielle pour assurer la prospérité économique

et sociale, la CPEV maintient parmi ses priorités une politique d'investissements socialement responsables, restant ainsi dans la continuité de ces dernières années. Cette approche continuera d'être privilégiée en 2015 pour autant que nos critères internes de sélection et de suivi soient respectés.

Allocation

Durant l'année 2014, les changements d'allocation d'actifs ont eu dans un premier temps pour but de réduire la liquidité excédentaire en la redéployant vers les classes d'actifs offrant un profil de rendement asymétrique : placements alternatifs, matières premières et convertibles.

En seconde partie d'année, un repositionnement du portefeuille a été initié afin de réduire le risque en prévision de l'allocation 2015, notamment en diminuant la surpondération en actions étrangères.

Classes d'actifs	Répartition en % au 31.12.2014	Allocation des actifs en %		
		Borne inférieure	Objectif	Borne supérieure
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	1.7	0	1	5
Obligations libellées en CHF	4.8	3	6	9
Obligations libellées en monnaies étrangères	9.6	6	10	14
Actions de sociétés suisses	10.9	6	10	14
Actions de sociétés étrangères	17.3	10	16	22
Titres de gages immobiliers	6.9	5.5	7.5	9.5
Immobilier direct suisse	17.8	16	20	24
Immobilier indirect suisse	0.9	0	1	3
Placements alternatifs	6.4	4	6	8
Placements privés	3.1	1	3	5
Matières premières	2.3		1.5	
Obligations convertibles	5.3	2	4	6
Immobilier indirect étranger	1.7	0	2	4
Microfinance	0.9	0	1	3
Infrastructure	0.0	0	2	4
Créance envers l'Etat	10.0	0	9	18
Gestion de la couverture de change	-0.1			
Gestion de la couverture actions	0.6			

Performance

Performance globale de la CPEV

Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. La performance présentée ici est nette des frais de gestion supportés par les placements collectifs (TER pour *Total Expense Ratio*, ou ratio de frais totaux), ceux-ci étant directement déduits de la performance de ces placements. Si les efforts pour plus de transparence

dans ce domaine doivent être salués, la question des frais de gestion des placements doit être abordée dans le contexte global de l'investissement. La performance (nette de ces frais) doit notamment être mise en parallèle avec la dimension du risque, ainsi qu'avec l'utilité de chaque classe d'actifs dans l'allocation.

Année	Performance en %	Performance théorique en % *
1998	7.3	8.6
1999	10.6	9.6
2000	3.7	3.5
2001	-4.9	-3.7
2002	-6.5	-7.5
2003	9.2	8.1
2004	5.0	4.8
2005	12.4	12.0
2006	7.0	6.3
2007	3.5	3.4
2008	-12.8	-14.3
2009	9.7	9.8
2010	2.8	2.7
2011	0.2	2.0
2012	7.9	8.7
2013	10.6	8.6
2014	7.5	8.2
Moyenne géométrique	4.1	3.9

* Performance théorique calculée avec une allocation égale à celle définie par le Conseil d'administration sur une base mensuelle

Sur une base annuelle, le taux de performance brute de la Caisse est comparable aux indices publiés (Credit Suisse 7,73 % et UBS 7,33 %). De plus la volatilité des principales classes d'actifs liquides est inférieure à celle de leur indice (voir chapitre suivant « Performance brute et volatilité des classes d'actifs »).

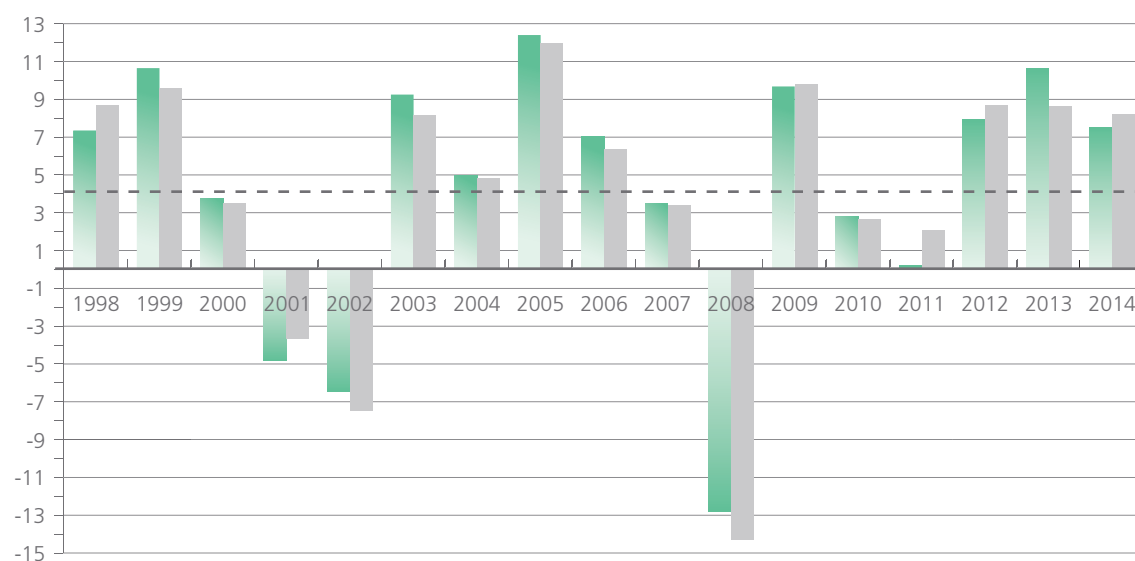
D'une manière générale, nous avons poursuivi une approche prudente au cours de l'année, tout en restant exposés aux

principaux marchés. Cette prudence a également été adoptée dans la définition des allocations 2015. Le positionnement de nos portefeuilles vise par ailleurs une politique d'asymétrie des rendements et de volatilité plus basse.

La performance nette de la Caisse est présentée au point 6.8 de l'annexe aux comptes.

Evolution de la performance globale de la CPEV

en %



■ Performance brute de la CPEV ■ Performance brute théorique
 - - - Performance brute moyenne de la CPEV

Performance brute et volatilité des classes d'actifs

Les principaux taux de performance et de volatilité en % sont les suivants :

	Performance		Volatilité *	
	CPEV	Indices de référence	CPEV	Indices de référence
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	-0.2	-0.1		
Obligations libellées en CHF	4.8	6.8	1.7	2.2
Obligations libellées en monnaies étrangères	9.4	11.3	4.9	6.3
Actions de sociétés suisses	11.4	13.0	9.5	10.0
Actions de sociétés étrangères	15.0	16.4	9.0	9.3
Titres de gages immobiliers	2.0	2.0		
Immobilier direct suisse	7.1	6.9		
Immobilier indirect suisse	13.9	15.0	4.6	5.9
Placements alternatifs	2.8	-1.0	3.1	3.8
Placements privés	18.0	15.4		
Matières premières	-0.7	-7.3	12.9	15.1
Obligations convertibles	4.2	3.7	5.8	7.0
Immobilier indirect étranger	22.5	7.7		
Microfinance	2.8	2.5		
Global	7.5	8.2	2.9	2.9

* volatilité annualisée sur 4 ans, de 2011 à 2014

En 2014, la performance a été positivement influencée par les bons résultats des actions, des obligations, de l'immobilier suisse et étranger ainsi que des placements privés.

Sur cette période de taux de changes favorables, essentiellement due à la progression du dollar américain, et de croissance des marchés actions, les couvertures mises en place coûtent à la performance et expliquent une grande partie de l'écart de performance relative. Au niveau de l'allocation, l'impact négatif est moindre. Il est en majeure partie dû à la surpondération des liquidités et des matières premières dont

la performance est inférieure à celle du portefeuille dans son ensemble.

Au niveau de la performance, la contribution des classes d'actifs non traditionnelles moins liquides (matières premières, immobilier étranger et placements alternatifs) permet de contrebalancer la relative sous-performance des classes traditionnelles, notamment obligataires (en raison d'un positionnement voulu de réduction de la sensibilité aux taux).

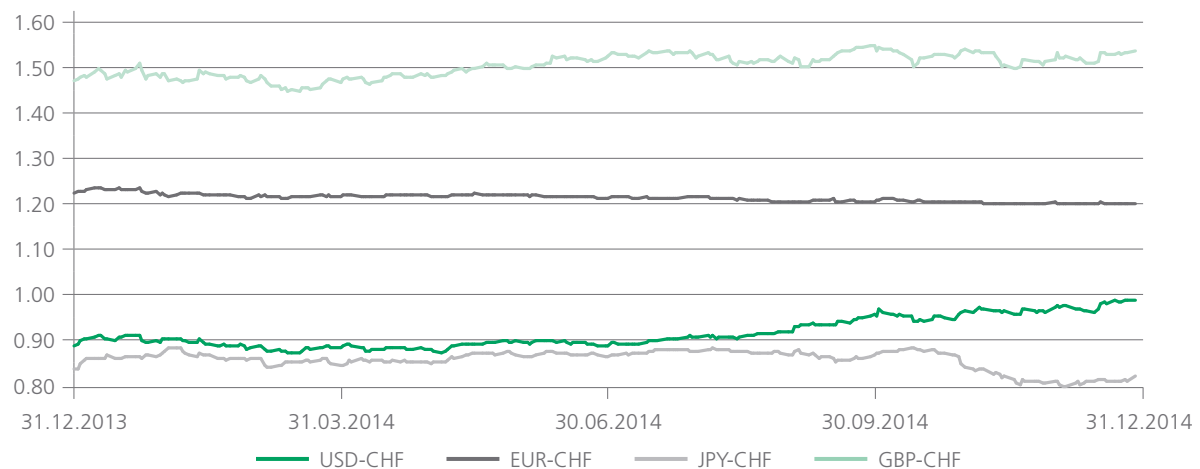
Couvertures de change et du risque actions

Les devises ont eu un impact positif important sur la performance globale de l'année 2014, en raison principalement de la forte hausse de l'USD (+12 %). Dans de telles périodes la couverture de change coûte. La gestion dynamique de son niveau a toutefois permis de conserver 80 % de l'appréciation des devises. Compte tenu de la forte progression des marchés actions, ces couvertures ont également coûté en

relatif. Ces deux familles de couvertures (overlays), s'inscrivent cependant dans une vision de long terme et cherchent à contrôler le risque en réduisant la volatilité du portefeuille.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des devises contre le franc suisse sur l'année 2014.

Evolution des taux de change



Liquidités et créances diverses à court et moyen terme

Les disponibilités pour les placements et les prestations sont gérées auprès des banques. Cette politique très conservatrice permet d'avoir des liquidités rapidement. Malgré la faiblesse des taux à court terme, des investissements dans des placements monétaires collectifs ont été maintenus en 2014.

Dans cette rubrique figurent également les créances à moins d'une année.

Compte tenu du niveau historiquement bas des taux à court terme, la performance de cette classe d'actifs est proche de zéro, à l'image de celle de l'indice de référence.

Obligations libellées en francs suisses

Le compartiment des obligations libellées en francs suisses comprend un portefeuille géré en direct, 12 placements collectifs confiés à 11 gestionnaires ainsi que des prêts directs aux collectivités publiques.

La performance en 2014 est positive et inférieure à l'indice de référence. Le principal contributeur négatif est la durée plus courte que l'indice de référence (forte baisse des

taux). En relatif, la surpondération du risque crédit (baisse des primes de risque) n'a pas permis de compenser l'impact taux.

A noter que la volatilité du portefeuille est légèrement inférieure à celle de son indice de référence en raison d'une exposition plus courte en matière d'échéances.

Obligations libellées en monnaies étrangères

Le portefeuille des obligations libellées en monnaies étrangères est composé de 33 placements collectifs confiés à 21 gestionnaires différents et de 1 mandat de gestion, avec une très bonne diversification par débiteur.

La CPEV a diminué fortement les obligations d'entreprises de bonne qualité ainsi que les obligations à haut rendement dans les pays développés en faveur des obligations gouvernementales ainsi que de la nouvelle stratégie « absolute return ». La durée du portefeuille a été légèrement rallongée au quatrième trimestre mais reste toujours inférieure à celle de son indice de référence.

La performance de ce compartiment, positivement impactée par l'effet monétaire, est fortement favorable en 2014. Elle est toutefois inférieure à son indice de référence, principalement à cause de la durée plus courte (forte baisse des taux). En relatif, la surpondération du risque crédit (baisse des primes de risque) n'a pas permis de compenser l'impact taux.

Toutes les stratégies ont contribué positivement à la performance et en particulier les expositions au risque crédit à haut rendement dans les pays développés et émergents. A noter que la volatilité du compartiment est nettement inférieure à celle de son indice.

Actions de sociétés suisses

Le portefeuille des actions de sociétés suisses est composé de 17 placements collectifs confiés à 13 gestionnaires.

La performance 2014 est positive mais inférieure à son indice de référence. Cette sous-performance est expliquée par la surpondération des sociétés de petites et moyennes

capitalisations, par la sélection des gérants, plusieurs d'entre eux ayant réalisé une performance relative négative, ainsi que par l'achat de protections de marché durant les 6 premiers mois de l'année. A noter que la volatilité du compartiment est inférieure à son indice de référence grâce à l'aspect défensif du portefeuille.

Actions de sociétés étrangères

Le portefeuille d'actions de sociétés étrangères est composé de 36 placements collectifs confiés à 23 gestionnaires différents. Une très grande diversification des investissements est ainsi réalisée.

La performance 2014 du portefeuille d'actions de sociétés étrangères est positive mais inférieure à son indice de

référence. Les principaux contributeurs à la sous-performance ont été la sélection des gérants, plusieurs d'entre eux ayant réalisé une performance relative négative, ainsi que l'achat de protections de marché durant les 6 premiers mois de l'année. La volatilité du compartiment actions étrangères est également inférieure à l'indice de référence.

Titres de gages immobiliers

Le secteur des titres de gages immobiliers comprend les prêts hypothécaires et les crédits de construction.

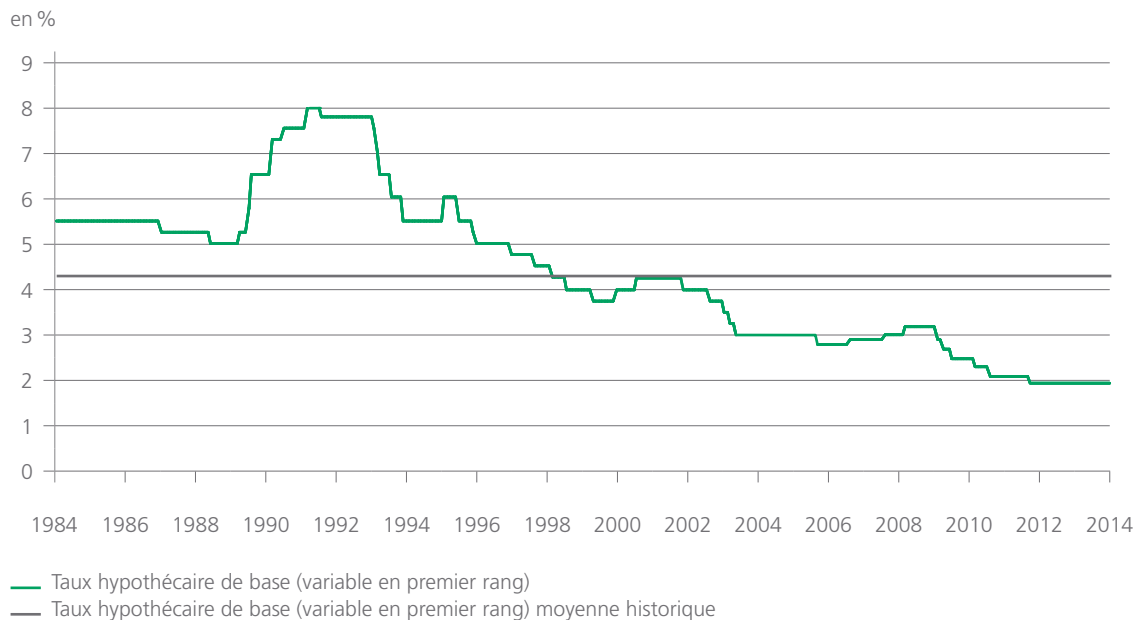
Les prêts immobiliers sont limités à 80 % de la valeur des objets financés conformément aux règles du marché. L'offre de taux d'intérêt est basée sur le principe de la mutualité et est reconnu comme un avantage compétitif, la concurrence n'offrant généralement pas une grande transparence sur la composition de ses taux.

Le faible niveau des taux d'intérêt engendre une rentabilité en baisse sur le portefeuille de titres de gages immobiliers.

Les emprunteurs sont attirés par les taux fixes ce qui a pour conséquence de réduire la part des taux variables. En matière de risque, le portefeuille est sain et solide.

En 2015, les démarches visant à consolider l'image de partenaire en matière de financement seront maintenues. Nos offres sont appréciées de la clientèle, notamment en matière de taux fixe, dont la palette est très large puisque des durées de 1 à 20 ans sont disponibles et que différentes tranches peuvent être souscrites pour répartir le risque.

Evolution du taux hypothécaire variable en 1^{er} rang durant les 30 dernières années



Immobilier suisse

En 2014, un certain nombre de facteurs ont apporté leur lot d'incertitudes sur le marché immobilier. La demande en logements locatifs est toujours bien présente. Toutefois l'évolution à la hausse de l'immigration, qui a fortement soutenu le marché ces dernières années, pourrait se tasser. Elle pourrait même s'inverser en raison des effets de la votation du 9 février 2014 et de l'abandon du taux plancher du franc suisse face à l'euro. A contrario, la mise en place de mesures plus contraignantes en termes d'octroi de prêts hypothécaires freine les velléités d'accession à la propriété (par étage notamment) et pousse ces personnes à demeurer locataires. Enfin, les effets de l'introduction de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) pèsent également sur les possibilités de développement.

La combinaison de ces éléments engendre une forte concurrence pour les investisseurs institutionnels qui opèrent sur un marché à nouveau considéré comme une valeur refuge. De l'augmentation des prix des immeubles existants découle une baisse de la rentabilité. Quant aux projets de développement, ils se complexifient et doivent être initiés de plus en plus tôt (démolition, plan de quartier à faire légaliser, etc.), faisant appel à des compétences de plus en plus pointues.

Dans cet environnement, la CPEV a continué d'analyser de nombreux projets afin de conserver les avantages de l'investissement direct dans la pierre et offrir à la population de nouveaux logements à loyer abordable.

Elle révisé systématiquement le parc existant. Les montants alloués annuellement à la rénovation et à la réhabilitation ont été augmentés afin de tenir compte du besoin actuel et à venir. Ils comprennent les mesures liées à la politique de la CPEV en matière de développement durable, intégrant des éléments visant aussi bien l'efficacité énergétique que des aspects sociaux.

Divers projets en collaboration avec l'Etat de Vaud sont actuellement à l'étude et devraient permettre de compléter la classe d'actifs. De plus, le Conseil d'administration a entamé une réflexion sur la diversification géographique pour limiter les risques systémiques.

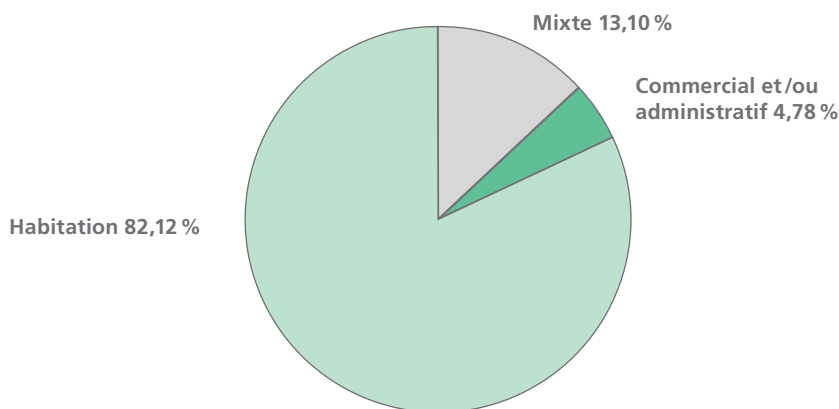
En conclusion, le patrimoine immobilier présente des résultats globalement bons. Il remplit pleinement son rôle de stabilisateur pour la CPEV.

Le patrimoine immobilier en quelques chiffres	
Adresses postales	480
Logements	7'528
Stationnements	7'709
Surfaces commerciales (m2)	70'183
Etat locatif total (CHF)	132'889'955

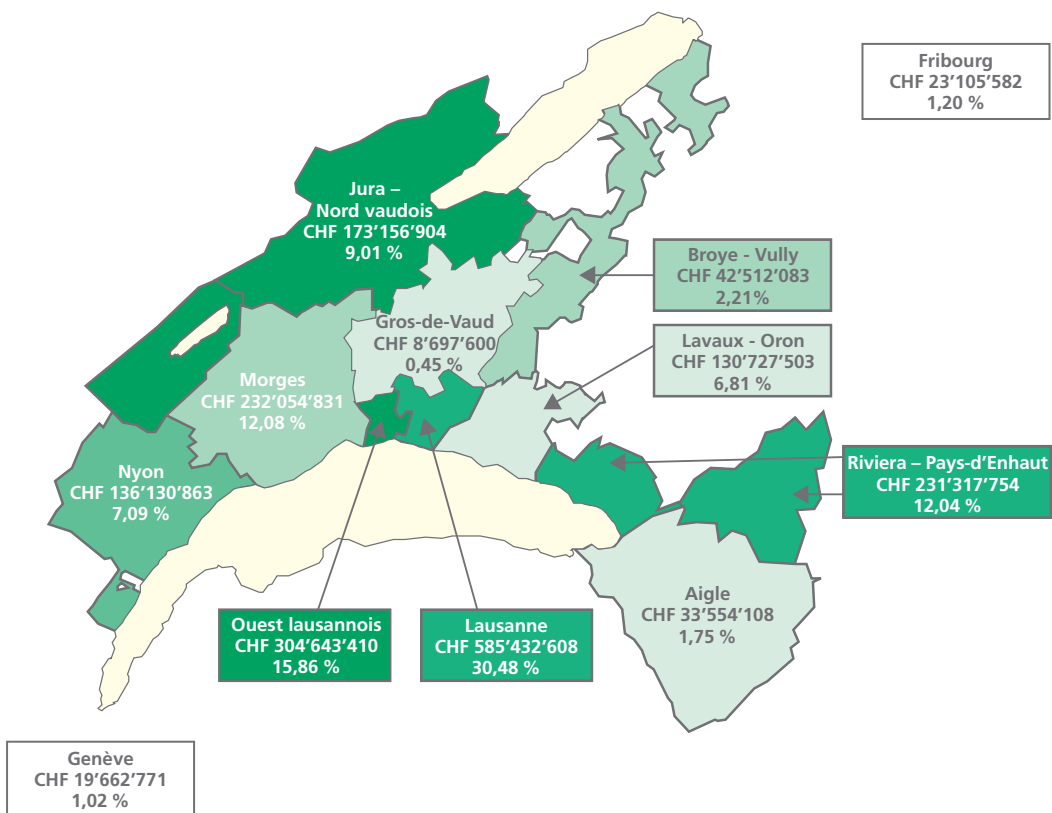
Acquisition	
ICC - International Center Cointrin, Genève-Meyrin	part en copropriété 1,35 %

Principaux chantiers de rénovation terminés	
Union 13-25, Savigny	réhabilitation de l'enveloppe, des locaux communs et techniques
Moulin 3-5, Morges	mise aux normes « incendie » et création de trois logements en attique
Riant-Mont 3, Bussigny	réhabilitation de l'enveloppe, des locaux communs et techniques / création de deux logements au rez-de-chaussée
Haldimand 19 B, Yverdon-les-Bains	réhabilitation de l'enveloppe, des locaux communs et techniques

Répartition du patrimoine en propriété directe par type d'immeuble selon la valeur au bilan au 31 décembre 2014



Valeur au bilan par district vaudois et canton au 31 décembre 2014: CHF 1'920'996'017



Placements alternatifs

Les placements alternatifs ont vécu une année 2014 mitigée où les gagnants et les perdants de l'année 2013 ont échangé leurs places. Ainsi, les stratégies liées aux actions et principalement événementielles affichent des performances en-dessous des attentes. A l'opposé, les fonds « global macro », en particulier ceux associant des stratégies systématiques avec l'émergence de tendances fortes dans divers marchés, se retrouvent en tête de classement après plusieurs années de sous-performance. Ceci démontre l'importance de la diversification par stratégies, un point central dans notre approche. Au 31 décembre 2014, le portefeuille est investi

dans 59 fonds sous-jacents sélectionnés en grande partie par quatre partenaires externes.

Dans un environnement de valorisations élevées des marchés actions et de taux bas, les stratégies alternatives permettent d'élargir les opportunités de placement et de se tourner vers des sources de rendement différentes. Malgré une performance absolue en dessous des attentes, elle est positive et supérieure à son indice de référence en 2014, principalement grâce à la bonne sélection de fonds.

Placements privés

Le portefeuille des entreprises non cotées est composé de 3 mandats de gestion qui regroupent 91 placements collectifs ainsi que 11 placements collectifs hors mandats confiés à 44 gestionnaires différents. Une très grande diversification est ainsi obtenue, en particulier au niveau géographique.

Les montants souscrits aux fonds ont fortement augmenté depuis la mise en place des 3 mandats en 2013. Cette

situation implique une réduction de la performance attendue à moyen terme ainsi qu'une augmentation des appels de fonds par rapport aux distributions.

La performance 2014 est légèrement supérieure à l'indice de référence, en raison de la bonne sélection des investissements.

Immobilier indirect étranger

Le portefeuille en immobilier indirect étranger est composé de 2 placements collectifs confiés à 2 gestionnaires distincts et de 1 mandat de gestion. En moyenne, plus de 80 % du capital engagé a été appelé. Le développement du portefeuille immobilier indirect étranger est conforme aux attentes et d'ores et déjà bien diversifié, tant au niveau géographique que sectoriel.

La performance est supérieure à l'indice de référence en raison de la bonne sélection des gérants et de l'évolution positive des taux de change.

Immobilier indirect suisse

Le compartiment immobilier indirect suisse comprend 1 portefeuille géré en direct (7 placements collectifs), 2 mandats de gestion ainsi que 2 fonds de fonds indiciels.

La performance de la classe d'actifs en 2014 est très positive. Elle est toutefois légèrement inférieure à l'indice de

référence en raison des coopératives qui génèrent des rendements stables de l'ordre de 3 % mais ne bénéficient pas des réévaluations liées à la baisse des taux. Par ailleurs, la mise en œuvre d'un style de gestion plus anticyclique a permis de prendre des bénéfices sur l'exercice. La volatilité du portefeuille est inférieure à celle de son indice de référence.

Infrastructure suisse

Divers projets en matière d'infrastructure en Suisse font l'objet d'études quant à l'opportunité de participer à leur financement. Cela nécessite un travail important et de longue

haleine. Les montants, la rentabilité et le risque paraissent appropriés pour les caisses de pension.

Obligations convertibles

Le marché des convertibles a été orienté à la hausse. Ceci est principalement expliqué par la performance positive du marché des actions et dans une moindre mesure par la baisse des primes de risque. La forte exposition à la stratégie «risque mixte» – qui combine les caractéristiques actions et obligataires des convertibles – a contribué positivement à ce résultat. Le contributeur négatif est le marché européen ainsi que certains fonds «risque obligataire». Le compartiment des obligations convertibles comprend 15 placements collectifs confiés à 12 gestionnaires différents.

Démarré en mai 2010, ce portefeuille vise une diversification par stratégie, par style et par gestionnaire, conformément à son allocation cible.

Sur l'année 2014, le portefeuille a eu une performance positive, supérieure à son indice de référence.

Matières premières

Durant l'année 2014, la classe d'actifs a continué sur le chemin de la consolidation du fait de fondamentaux globalement peu favorables. Bien que l'année se termine en territoire négatif, nous observons néanmoins un différentiel de performance fortement positif relatif à l'indice de référence. Ce résultat émane de la nouvelle stratégie qui a été implémentée courant 2014. Le portefeuille dans son ensemble a été restructuré, afin d'optimiser notre exposition directionnelle,

tout en amenant un certain degré d'asymétrie au profil de rendement par le biais de l'adjonction de gérants visant un rendement absolu. La surperformance relative du portefeuille sur l'exercice écoulé démontre que l'asymétrie souhaitée dans la construction de la nouvelle stratégie s'est bien matérialisée durant l'année et nous a permis de traverser l'environnement tumultueux de 2014 en limitant de manière substantielle les pertes.

Microfinance

Le portefeuille de microfinance est couvert à raison de 100 % contre le risque de change. Il comporte 5 placements

collectifs confiés à 4 gestionnaires distincts. La performance est en ligne avec celle de son indice de référence.

Degré de couverture et frais d'administration

Capitaux de prévoyance

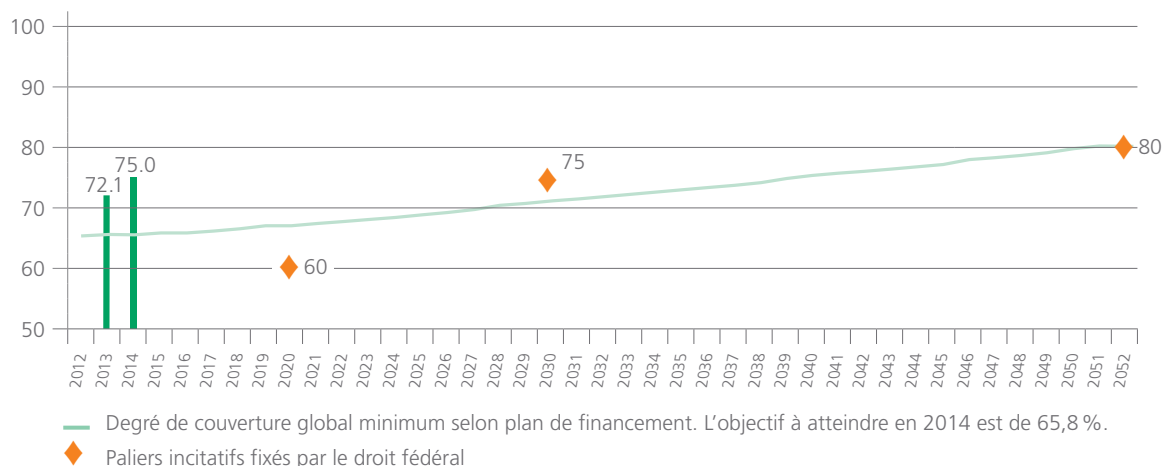
Les capitaux de prévoyance couvrant l'ensemble des engagements en faveur des assurés actifs et pensionnés figurent au passif du bilan.

La CPEV pratique un système financier dit « de capitalisation partielle » au sens de l'art. 72a LPP et son plan de financement permet d'assurer à long terme son équilibre financier. Ce système garantit notamment la couverture intégrale des engagements pris envers les rentiers ainsi que le maintien des

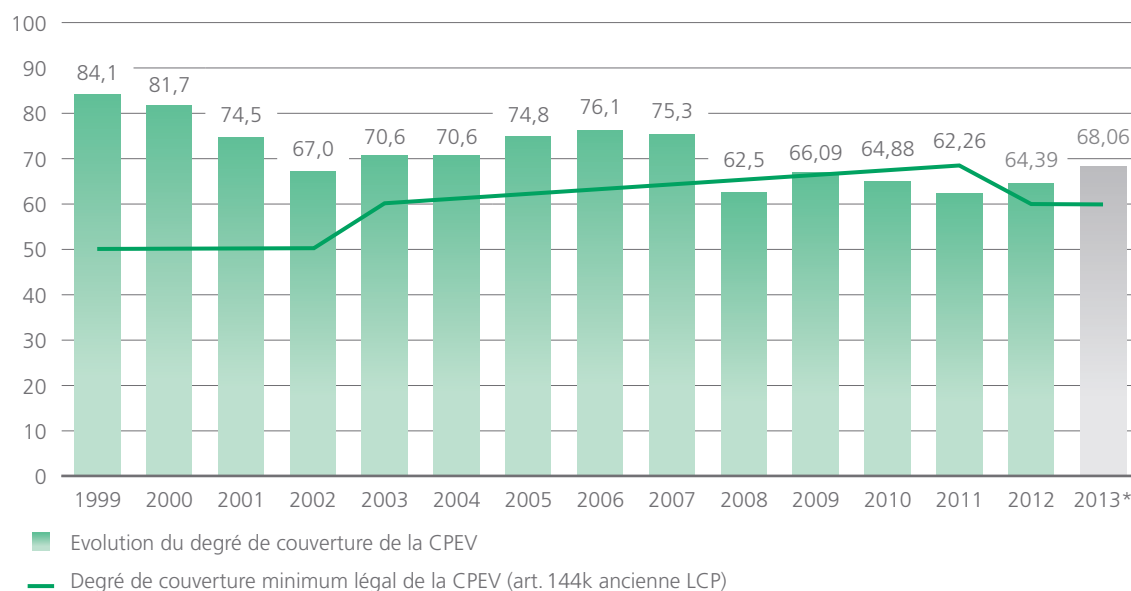
taux de couverture initiaux au sens de l'art. 72b LPP tant pour les assurés actifs que pour l'ensemble de l'institution. Afin d'atteindre un taux de couverture global de 80 % en 2052, le plan de financement prévoit également des taux de couverture minimaux variant chaque année.

Les différents taux de couverture initiaux et minimaux sont atteints au 31 décembre 2014. D'autres informations figurent au point 5.9 de l'annexe aux comptes annuels.

Evolution du degré de couverture de la CPEV au 31 décembre (en %)



Historique de l'évolution du degré de couverture selon l'ancien plan de prévoyance au 31 décembre (en %)



* Le degré de couverture au 31.12.2013, calculé selon l'ancien plan et les anciennes bases techniques, se situerait à 68,06 %

Frais d'administration du tiers chargé de la gestion

La facturation de Retraites Populaires pour la gestion de la CPEV est basée sur un forfait administratif par assuré et pensionné. En 2013, certains travaux effectués en relation avec les mesures structurelles ont occasionné une facturation spécifique. Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais directs et les frais de gestion des dossiers.

En outre, des commissions relatives à la gestion des divers placements sont également directement imputées comme charges desdits placements. Cette méthode correspond aux normes du marché et permet une meilleure comparaison avec ce dernier, tout en étant plus simple et plus transparente.

Bilan au 31 décembre

(en CHF)

Actif	Annexe	31.12.2014	31.12.2013
Placements	6.4	10'840'391'595	10'125'334'607
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme		187'907'054	324'440'535
Créance auprès de l'employeur	6.10	1'080'000'000	1'260'000'000
Obligations libellées en CHF		520'807'426	466'681'674
Obligations libellées en monnaies étrangères		1'038'137'456	812'651'356
Actions de sociétés suisses		1'182'069'324	1'176'579'364
Actions de sociétés étrangères		1'937'505'642	1'674'910'324
Titres de gages immobiliers		743'748'336	750'046'801
Immobilier suisse direct et indirect		2'023'272'746	2'006'751'856
Placements alternatifs		695'143'420	604'834'605
Placements privés		336'623'416	273'496'255
Obligations convertibles		569'735'808	430'412'760
Autres placements		531'768'001	310'490'366
Couverture de change		-6'327'035	34'038'710
Compte de régularisation actif	7.1	1'916'446	2'089'681
		10'842'308'040	10'127'424'289
Passif	Annexe	31.12.2014	31.12.2013
Dettes		31'749'903	29'805'370
Prestations de libre passage et rentes		24'936'762	22'791'243
Autres dettes	7.1	6'813'141	7'014'127
Compte de régularisation passif	7.1	8'390'910	7'804'839
Provisions non techniques	7.1	6'976'652	7'190'975
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		9'472'035'733	9'184'940'134
Capital de prévoyance assurés actifs (100 %)		6'775'933'435	6'612'016'096
Capital de prévoyance pensionnés (100 %)		7'406'504'787	7'229'673'244
Fonds pour dépôts d'épargne (art. 139 aLCP)		16'287	15'736
Provisions techniques	5.5	212'736'574	138'416'893
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)		14'395'191'083	13'980'121'969
Part de financement en répartition	5.9.3	-4'923'155'350	-4'795'181'835
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	1'323'154'842	897'682'971
Situation au 1 ^{er} janvier		897'682'971	532'118'307
Dissolution (-) / constitution (+) de l'exercice		425'471'871	365'564'664
Fonds libres (+) / découvert (-)	5.10	0	0
Situation au 1 ^{er} janvier		0	0
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		0	0
		10'842'308'040	10'127'424'289
Taux de couverture OPP2 art. 44, al. 1	5.9.4	74.99%	72.12%

Adoptés par le Conseil d'administration
dans sa séance du 19 mars 2015

Au nom du Conseil d'administration

Wolfgang Martz
Président

Henry W. Isler
Vice-président

Certifiés conformes aux écritures
le 19 mars 2015

Au nom de la gérante
Retraites Populaires

Philippe Doffey
Directeur général

Johnny Perera
Directeur

Compte d'exploitation

(en CHF)

	Annexe	2014	2013
+ Cotisations et apports ordinaires et autres		609'730'844	1'985'195'300
Cotisations des salariés	7.2.1	224'740'590	196'960'466
Cotisations de l'employeur	7.2.1	348'230'215	196'960'466
Cotisations supplémentaires des salariés	7.2.1	8'499'795	6'801'685
Cotisations supplémentaires de l'employeur	7.2.1	2'379'168	131'545'281
Primes uniques et rachats	7.2.2	25'691'738	1'452'737'463
Subsides du fonds de garantie		189'339	189'940
+ Prestations d'entrée		142'313'042	103'132'205
Apports de libre passage		135'552'752	96'786'754
Attributions en cas de reprises d'assurés		0	0
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		6'760'290	6'345'451
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		752'043'886	2'088'327'505
- Prestations réglementaires	7.3.1	-577'653'832	-544'234'280
Rentes de vieillesse		-430'531'613	-409'400'181
Rentes de survivants		-54'113'548	-53'078'601
Rentes d'invalidité		-60'494'503	-59'800'695
Autres prestations réglementaires	7.4	-19'726'702	-19'017'938
Prestations en capital à la retraite		-12'787'465	-2'851'562
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		0	-85'303
- Prestations extra-réglementaires	7.3.2	-171'323	-269'512
- Prestations de sortie	7.3.3	-148'499'578	-125'517'345
Prestations de libre passage en cas de sortie		-116'816'863	-94'531'068
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		-31'682'716	-30'986'277
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-726'324'733	-670'021'136
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance et provisions techniques		-287'095'599	-1'913'113'496
Constitution capital de prévoyance assurés actifs		-163'917'339	-832'007'525
Constitution capital de prévoyance pensionnés		-176'831'543	-1'353'914'628
Variation du fonds pour dépôts d'épargne (art. 139 aLCP)		-551	29'134
Constitution des provisions techniques		-74'319'681	325'482'113
Variation de la part de financement en répartition		127'973'515	-52'702'590
- Charges d'assurance		-1'853'123	-2'392'926
Cotisations au fonds de garantie		-1'853'123	-2'392'926
= Résultat net de l'activité d'assurance		-263'229'569	-497'200'053

Compte d'exploitation (suite)

(en CHF)

	Annexe	2014	2013
= Résultat net de l'activité d'assurance		-263'229'569	-497'200'053
+ Résultat net des placements	6.8	698'603'273	765'945'062
Produits		257'118'644	213'885'077
Charges		-12'335	-14'887
Gains et pertes		190'779'727	92'854'544
Plus- ou moins-values non réalisées		386'721'316	585'584'017
Variations des correctifs d'actifs		-1'794'840	-410'798
Frais d'entretien et autres charges		-33'315'516	-34'193'764
Frais d'administration et de gestion facturés	6.9	-23'903'693	-22'715'982
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	6.9	-76'990'029	-69'043'145
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques		214'323	330'970
+ Autres produits		331'767	106'764'597
Produits de prestations fournies		177'419	181'082
Produits divers	7.2.3	154'348	106'583'515
- Frais d'administration	7.3.4	-10'447'923	-10'275'911
Administration générale		-10'284'995	-10'109'459
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-96'380	-105'278
Autorités de surveillance		-66'548	-61'174
= Résultat avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	425'471'871	365'564'664
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur		-425'471'871	-365'564'664
= Excédent de produits (+) / de charges (-)		0	0

Annexe aux comptes

Préambule

Dans sa séance du 18 juin 2013, le Grand Conseil du Canton de Vaud a adopté la Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP), laquelle succède à la loi du 18 juin 1984 sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et ses nouvelles (aLCP). Son entrée en vigueur a été fixée au 1er novembre 2013 pour les art. 14 à 19 à l'exception de l'art. 15, al. 6 et au 1er janvier 2014 pour les autres articles. Lors de la même séance, le Grand Conseil a également adopté un décret de financement. En outre, les bases et le taux techniques ainsi que le plan de prévoyance (notamment l'âge de retraite) ont été modifiés et des mesures de compensation introduites. Les informations présentées ci-après se rapportent aux nouveaux actes législatifs et règlements en vigueur au 1er janvier 2014; des informations relatives à la situation antérieure sont disponibles dans le cadre des comptes annuels de l'exercice précédent.

Sauf indication contraire, les chiffres figurant dans le compte de résultat, le bilan et les tableaux sont exprimés en francs suisses, arrondis au franc. Les totaux peuvent par conséquent ne pas correspondre exactement à la somme des composantes.

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (ci-après: CPEV ou la Caisse) est un établissement de droit public, doté de la personnalité juridique.

La Caisse a pour but d'assurer, dans le cadre de la prévoyance professionnelle, des prestations qui, cumulées avec celles de l'assurance vieillesse, survivants et invalidité, permettent aux assurés et à leurs survivants de maintenir leur niveau de vie de manière appropriée en cas de retraite, d'invalidité et de décès (art. 2 LCP).

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La CPEV est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle sous numéro 300'175 au sens de l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Actes législatifs vaudois

Loi du 18 juin 2013 sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP), précédemment Loi du 18 juin 1984 sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et ses nouvelles (aLCP)

Décret du 18 juin 2013 accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 1'440'000'000 pour diverses mesures permettant la recapitalisation de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et fixant le montant annuel disponible pour la prise en charge du coût de la rente-pont AVS (ci-après décret de financement)

Règlements établis par le Conseil d'administration

Règlement des prestations de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud du 8 octobre 2013 (ci-après: Règl.)

Disposition d'organisation du Conseil d'administration de la CPEV du 14 janvier 2014 (ci-après: Règl. org.)

Règlement des placements, mis à jour au 31 décembre 2014

Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 31 décembre 2013

Règlement de liquidation partielle révisé le 27 mai 2008

Règlement établi par l'Assemblée des délégués des assurés

Règlement relatif à l'élection de l'Assemblée des délégués des assurés du 29 janvier 2015

Règlement d'organisation de l'Assemblée des délégués des assurés (à établir, voir ci-après 1.4)

1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

Conseil d'administration (art. 15 à 17 LCP)

Le Conseil d'administration (ci-après : le Conseil) est l'organe suprême de la Caisse et en assure la direction générale.

Le Conseil se compose de huit membres. Le Conseil d'Etat désigne quatre membres; l'Assemblée des délégués des assurés élit les quatre autres membres. Les membres sont nommés pour un mandat de cinq ans renouvelable au maximum une fois.

Le président et le vice-président sont choisis par les membres du Conseil d'administration en leur sein. Ils ne doivent pas faire partie du même groupe de membres.

Selon l'art. 31 al. 3 LCP (dispositions transitoires), le Conseil en fonction avant l'entrée en vigueur de la LCP reste en fonction tant que tous les membres du nouveau Conseil n'ont pas été nommés ou renommés.

Composition du Conseil au 1^{er} janvier 2015 :

Président	Wolfgang Martz*, administrateur indépendant, Montreux
Vice-président	Henry W. Isler**, directeur général adjoint de l'enseignement supérieur (retraité), St-Gingolph (Suisse)
Membres	Gloria Capt*, avocate au barreau, Yverdon-les-Bains Claude-Alain Tréhan**, expert fiscal diplômé, Colombier Eric Bouchez**, enseignant, Renens Christian Budry*, administrateur indépendant, Chesalles-sur-Oron
Représentants du chef de département chargé du suivi de la Caisse	Eric Toriel, secrétaire général du département de la santé et de l'action sociale Fabrice Ghelfi, chef du service des assurances sociales et de l'hébergement Filip Grund, chef du service du personnel de l'Etat de Vaud
Secrétaire	Alexandre Bernel, avocat au barreau, Lausanne
Secrétaire suppléant	Jean Daniel Martin, président de tribunal (retraité), Lausanne

* représentant(e) de l'employeur

** représentant(e) des assurés

Assemblée des délégués des assurés (art. 18 et 19 LCP)

L'Assemblée des délégués des assurés se compose de trente membres représentant les assurés et les pensionnés.

Les associations faitières du personnel reconnues en application de l'art. 13, al.1 de la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (LPers) ainsi que les commissions du personnel selon les articles 11 et 12 LPers organisent l'élection des délégués. A défaut d'entente entre les parties sur le mode d'élection, l'autorité de surveillance adopte un mode d'élection. Ainsi en date du 10 octobre 2014, l'autorité de surveillance a fixé les modalités d'élection de l'Assemblée, décision qui n'a pas fait l'objet de recours. Sur cette base, la Caisse a poursuivi les travaux visant à organiser l'élection des membres de cet organe. Une séance d'information à l'intention des associations faitières du personnel et des commissions du personnel a été tenue le 19 janvier 2015. Un règlement relatif à l'élection de l'Assemblée des délégués des assurés a été adopté par le Conseil d'administration le 29 janvier 2015 et transmis à l'autorité de surveillance, aux associations faitières du personnel et aux commissions du personnel.

Les délégués sont nommés pour un mandat de cinq ans renouvelable au maximum une fois.

L'Assemblée des délégués des assurés doit :

- élire les quatre représentants des assurés au Conseil d'administration parmi les assurés et les pensionnés;
- prendre connaissance du rapport de gestion, des comptes annuels ainsi que du rapport de l'organe de révision et de l'expert;
- donner son préavis sur toute modification de la LCP.

Au 1^{er} janvier 2015, l'Assemblée est en cours de constitution.

Adresse de la CPEV:

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud	Téléphone:	021 348 21 11
Caroline 9	Fax:	021 348 21 69
Case postale 288	E-mail:	info@cpev.ch
1001 Lausanne	Site internet:	www.cpev.ch

Droit à la signature

Le Conseil d'administration détermine les personnes habilitées à représenter la Caisse vis-à-vis des tiers. Les membres du Conseil d'administration, ainsi que les personnes désignées par le Conseil qui engagent la CPEV, ne peuvent le faire qu'avec signature collective à deux (art. 3.1 Règl. org.).

Tiers chargé de la gestion (art. 123 Règl.)

La gérance de la CPEV est confiée à Retraites Populaires, Lausanne, laquelle est habilitée à pratiquer la gestion d'une institution de prévoyance conformément à l'art. 48f, al. 4, let. c OPP2.

A cet effet, cet établissement a qualité pour régler les affaires courantes et exécuter les décisions du Conseil d'administration.

Le tiers chargé de la gestion de la Caisse assiste, avec voix consultative, aux séances du Conseil, sauf décision contraire de celui-ci. Il en va de même pour les séances de l'Assemblée des délégués des assurés.

1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance**Expert agréé (art. 128 Règl.)**

Le Conseil d'administration a désigné Mme Silvia Basaglia, Aon Hewitt (Switzerland) SA, Nyon, en qualité d'experte agréée en matière de prévoyance professionnelle.

Organe de révision (art. 127 Règl.)

Le Conseil d'administration a désigné BDO SA, Epalinges, pour contrôler la gestion, les comptes et les placements de la CPEV.

Conseillers

Docteur Thomas Aeschbach, Lausanne, médecin-conseil

Retraites Populaires, Lausanne, et ses conseillers

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale.

1.6 Employeurs affiliés (art. 6 LCP)

Peuvent être affiliés à la Caisse, pour l'assurance de leur personnel, les institutions de droit public dotées de la personnalité juridique dans les deux situations suivantes :

- a) le principe de l'affiliation est prévu par une loi spéciale ;
- b) l'affiliation est autorisée par la Caisse, avec l'accord préalable du Conseil d'Etat.

2 Membres actifs et pensionnés

2.1 Mouvements des membres assurés actifs

	Plan de base	Plan risques	Totaux	Plan de base	Plan risques	Totaux
Effectif au 1^{er} janvier 2014 / 2013	32'416	432	32'848	32'017	210	32'227
Augmentation						
Nouveaux	4'002	583	4'585	3'632	221	3'853
Transferts du plan risques	179		179	97		97
Transferts du plan de base ordinaire		4	4		194	194
Réactivés	349	20	369	289	10	299
	4'530	607	5'137	4'018	425	4'443
Diminution						
Démissions	-2'217	-199	-2'416	-2'187	-99	-2'286
Transferts au plan de base ordinaire		-179	-179		-97	-97
Transferts au plan risques	-4		-4	-194		-194
Décès sans prestations	-12		-12	-11		-11
Décès avec prestations	-22		-22	-25		-25
Invalides	-424	-20	-444	-385	-7	-392
Retraités	-689		-689	-817		-817
	-3'368	-398	-3'766	-3'619	-203	-3'822
Effectif au 1^{er} janvier 2015 / 2014	33'578	641	34'219	32'416	432	32'848

2.2 Mouvements des pensionnés

	Plan de base	Plan de base
Effectif au 1^{er} janvier 2014 / 2013	15'800	15'070
Invalides définitifs	2'296	2'246
Invalides temporaires	105	96
Retraités	9'998	9'471
Conjoints survivants	2'158	2'118
Enfants	1'243	1'139

Augmentation

	918	1'036
Nouveaux invalides définitifs	135	127
Nouveaux retraités	640	767
Nouveaux conjoints survivants	143	142

Diminution

Sorties par décès	-386	-371
Invalides définitifs décédés	-45	-47
Retraités décédés	-235	-230
Conjoints survivants décédés	-106	-94
Sorties par suppressions de pensions	-53	-48
Invalides définitifs (art. 59 Règl.)	-29	-30
Retraités	-15	-10
Conjoints survivants (art. 68 Règl.)	-9	-8
Pensions temporaires	-19	113
Invalides temporaires	-9	9
Enfants	-10	104

Effectif au 1^{er} janvier 2015 / 2014	16'260	15'800
---	---------------	---------------

Effectif au 1^{er} janvier 2015 / 2014		
Invalides définitifs	2'357	2'296
Invalides temporaires	96	105
Retraités	10'388	9'998
Conjoints survivants	2'186	2'158
Enfants	1'233	1'243
	16'260	15'800

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

La Caisse gère un plan risques et un plan de prévoyance vieillesse, décès et invalidité (plan de base) qui sont régis par le principe de la primauté des prestations (art. 7 LCP).

Le plan risques couvre les risques de décès et d'invalidité du salarié dès le début de l'affiliation et jusqu'à son entrée dans le plan de prévoyance.

L'affiliation au plan de prévoyance commence au plus tôt:

- lorsqu'il atteint l'âge de 24 ans révolus;
- lorsqu'il atteint l'âge de 22 ans révolus si l'âge minimum de sa retraite est fixé à 60 ans.

Lorsque les conditions mentionnées ci-dessus sont réalisées après le premier du mois, l'affiliation au plan de base prend effet au premier jour du mois suivant (art. 7 Règl.).

3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse applique un système de capitalisation partielle fondé sur le principe de la pérennité, avec l'approbation de l'Autorité de surveillance (art. 20 LCP). Le plan de financement doit en outre permettre à la Caisse d'atteindre un taux de couverture global d'au moins 80 % dans les 40 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Cotisations de base (art. 10 LCP)

Les cotisations annuelles globales pour le plan de prévoyance vieillesse, décès et invalidité s'élèvent à 25,5 % (24 % selon l'ancien plan appliqué en 2013), réparties ainsi :

	Nouveau plan	Ancien plan	
Cotisation ordinaire assuré	10,0 %	9,0 %	de leur salaire cotisant
Cotisation ordinaire employeur	15,5 %	15,0 %	de l'ensemble des salaires cotisants
	<hr/> 25,5 %	<hr/> 24,0 %	

Cotisations du plan risques

Le plan risques est supporté par les assurés au moyen d'une cotisation de 1 % de leur salaire cotisant. Il est supporté par les employeurs à hauteur de 2 % de l'ensemble des salaires cotisants des assurés (art. 10 LCP).

Contribution de rappel

L'assuré qui reçoit un salaire de l'Etat ou qui est soumis à la LPers s'acquitte d'une contribution de rappel lorsque sa classe de salaire est modifiée à la hausse ou qu'il bénéficie d'une augmentation de salaire équivalente (art. 12 LCP).

Rente-pont AVS

Un montant annuel s'élevant progressivement jusqu'à CHF 16'000'000 est destiné au financement de la rente-pont AVS. Ce montant sera indexé de la même manière que l'échelle des salaires; il est versé par l'employeur (art. 3 et 4 Décret).

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Compte de préfinancement de retraite

En prévision d'une retraite avant l'âge minimum, les assurés affiliés au plan de prévoyance ont la possibilité de financer à l'avance la réduction de la pension de retraite par des versements sur le compte de préfinancement de retraite. En 2014, les montants versés sur le compte de préfinancement de retraite ont porté intérêt à 1,75 % (art. 21 Règl.)

Fonds de prévoyance

La CPEV dispose d'un fonds de prévoyance qui a pour but de venir en aide, dans les cas dignes d'intérêt, aux pensionnés ainsi qu'aux ayants droit des assurés et pensionnés décédés (art. 121ss Règl.).

Lorsqu'un assuré ou un pensionné décède, des allocations peuvent exceptionnellement être accordées à ses descendants, ascendants, frères et sœurs, ainsi qu'à toute autre personne, lorsque ceux-ci sont dans une situation financière difficile et que le défunt assurait leur entretien.

Indexation des rentes

En 2014, le Conseil d'administration a renoncé à indexer les rentes.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CPEV sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26 en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Une part essentielle des investissements est effectuée par l'intermédiaire de placements collectifs, lesquels figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue. D'autres méthodes d'évaluation sont mentionnées ci-après.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

Liquidités, créances à court et moyen terme

Hormis les placements collectifs, les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Créance auprès de l'employeur

La valeur au bilan représente la somme effectivement due à l'institution.

Obligations libellées en CHF

Hormis les placements collectifs, les obligations non cotées et les obligations simples figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Actions de sociétés suisses

Hormis les placements collectifs, les actions non cotées et les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition.

Titres de gages immobiliers

Hormis les placements collectifs, les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

Immobilier suisse

Hormis les placements collectifs, les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre. Les taux utilisés sont les suivants :

- | | |
|---|--------|
| • immeubles de plus de 10 ans | 7,00 % |
| • immeubles de 10 ans et moins | 6,25 % |
| • immeubles pour lesquels un loyer net est encaissé | 5,60 % |

Ces taux sont revus périodiquement sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que des données issues du portefeuille immobilier. La dernière révision a été effectuée au 31 décembre 2013.

Les terrains à bâtir, ceux à développer (zones intermédiaires ou autres) et les projets sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais de développement et d'étude, sous déduction des correctifs d'actifs nécessaires afin de pallier toute baisse de valeur dont lesdits terrains ou projets pourraient être l'objet.

Couverture de change

Les produits dérivés sont évalués à la valeur de marché.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les modifications de la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26 entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2014 ont été introduites dans les comptes annuels 2014 et les chiffres de l'exercice antérieur retraités.

5 Couverture des risques

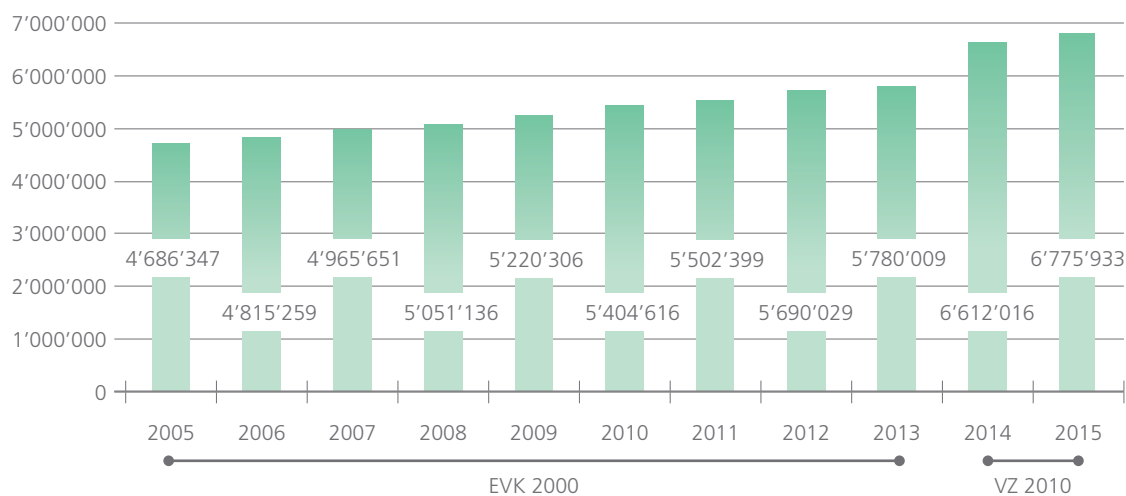
5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La CPEV n'est pas réassurée.

5.2 Développement du capital de couverture pour les assurés actifs en primauté des prestations (au 1^{er} janvier)

Evolution du capital de prévoyance, assurés actifs

en milliers de CHF



EVK 2000 = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

VZ 2010 = Tables actuarielles de la Caisse de pensions des employés de la ville de Zürich

Pour le calcul du capital de couverture et des provisions techniques des assurés actifs, il a été tenu compte des salaires assurés au 1^{er} janvier de l'exercice suivant.

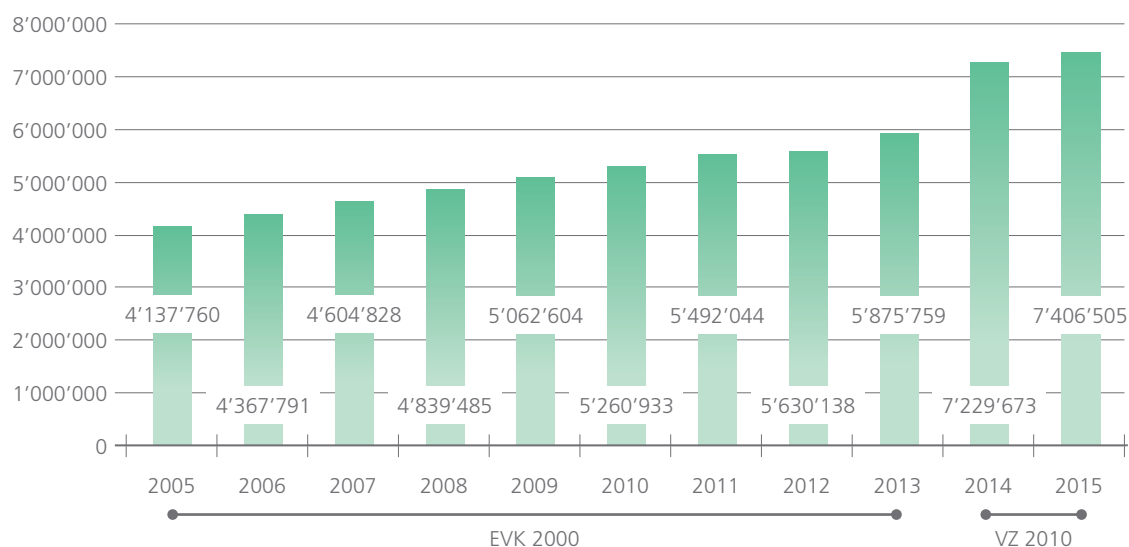
5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

Les engagements LPP (avoirs de vieillesse minimums) compris dans les capitaux de prévoyance des assurés actifs se montent à CHF 2'351'083'398 (2013 : CHF 2'205'100'190).

5.4 Développement du capital de couverture pour les pensionnés (au 1^{er} janvier)

Evolution du capital de prévoyance, pensionnés

en milliers de CHF



EVK 2000 = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

VZ 2010 = Tables actuarielles de la Caisse de pensions des employés de la ville de Zürich

5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Un règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan a été établi par la CPEV. Ce document a été approuvé par l'expert agréé et porté à la connaissance de l'Autorité de surveillance.

Ce règlement précise notamment la politique de constitution des capitaux de prévoyance et provisions techniques.

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Total des provisions techniques (100 %)	212'736'574	138'416'893
Provision pour changement des tables actuarielles (assurés actifs)	101'639'002	66'120'161
Provision pour changement des tables actuarielles (pensionnés)	111'097'572	72'296'732
Provision pour indexations futures (pensionnés)	0	0

5.5.1 Provision pour changement des tables actuarielles

La provision pour changement des tables actuarielles est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement de tables actuarielles suite à l'évolution de la longévité humaine.

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Total provision pour changement tables actuarielles	212'736'573	138'416'893
Solde au 1 ^{er} janvier	138'416'893	352'545'517
Prélèvement de l'année	0	-352'545'517
Attribution de l'année	74'319'680	138'416'893
Total provision relative aux assurés actifs	101'639'002	66'120'161
Total provision relative aux pensionnés	111'097'572	72'296'732
Capital de prévoyance assurés actifs	6'775'933'435	6'612'016'096
Capital de prévoyance pensionnés	7'406'504'787	7'229'673'244
Taux de provisionnement sur le capital de prévoyance des assurés actifs	1.50 %	1.00 %
Taux de provisionnement sur le capital de prévoyance des pensionnés	1.50 %	1.00 %

Le montant cible de la provision pour changement des tables actuarielles s'élève à 0,5 % des capitaux de prévoyance des assurés actifs et pensionnés par année à compter de l'année de projection des tables actuarielles (VZ 2010 projetée au 1^{er} janvier 2012), soit trois parts pour l'exercice sous revue.

5.5.2 Provision pour indexations futures

La provision pour indexations futures est destinée à prendre en charge les indexations futures des pensions qui seront décidées par le Conseil d'administration. Les mesures d'assainissement sont toutefois réservées. L'attribution de cette provision dépend de la performance de l'exercice et du niveau atteint de la réserve de fluctuation de valeur ainsi que du versement de l'Etat. Lors d'une indexation des rentes, la valeur actuelle des indexations, calculée selon les bases actuarielles de la CPEV, est prélevée de la provision.

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Provision pour indexations futures (pensionnés)	0	0
Solde au 1 ^{er} janvier	0	111'353'489
Prélèvement de l'année	0	-111'353'489
Attribution de l'année	0	0

Au vu du résultat de l'exercice et en application du règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, cette provision n'a pas été alimentée au cours de l'exercice 2014. Le Conseil d'administration a renoncé à indexer les rentes.

5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Selon l'art. 2 des dispositions transitoires de la loi du 4 octobre 2005 modifiant l'aLCP, une expertise technique au sens de l'article 127 aLCP était planifiée sur la base des chiffres de l'exercice 2010. En date du 13 décembre 2011, l'experte agréée de la Caisse, Mme Françoise Wermeille, Aon Hewitt (Switzerland) SA, Nyon, a établi, à la demande du Conseil d'Etat, un rapport dont les conclusions sont les suivantes :

L'expertise technique de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) a été effectuée selon les principes et directives pour experts en prévoyance professionnelle ainsi que les directives DTA 1 et 2 de la Chambre suisse des Actuaires-conseils. La CPEV détermine les engagements de prévoyance selon les bases techniques EVK 2000 au taux technique de 4%. Au 31.12.2010,

- *la situation financière de la CPEV présente un degré de couverture selon l'art. 44 OPP2 de 64,88% ;*
- *ce taux se situe en dessous de l'objectif exigé par l'article 144k de la Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (aLCP) de 67% en vigueur au 31.12.2010 ;*
- *malgré la part de financement en répartition (33%), la CPEV présente un découvert de CHF 241'000'000 en nombre rond par rapport à l'objectif de l'aLCP.*

Notre expertise est établie sur la base du rapport annuel 2010 de la CPEV et, pour l'évolution des dernières années, sur les rapports 2004 à 2009.

Sur la base de notre évaluation de la situation financière de la CPEV au 31.12.2010, nous pouvons attester que les dispositions légales de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales en vigueur au 31.12.2010.

Par contre, en vertu de l'article 53 alinéa 2 de la LPP, nous ne pouvons pas attester que la CPEV offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements légaux au 31.12.2010 puisque le degré de couverture à cette date se situe en dessous des trois seuils prévus par l'article 144k alinéas 3, 4 et 5 de la Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (aLCP). Nous avons déjà détaillé notre position dans le rapport intitulé [Position de l'expert sur la situation financière de la CPEV au 31.12.2010] du 31 mars 2011 à l'attention du Conseil d'administration de la CPEV.

Des démarches pour supprimer les exigences de l'article 144k de l'aLCP sont actuellement en cours puisque la modification de la Loi fédérale du 17 décembre 2010 (Financement des institutions de prévoyance des corporations de droit public) qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012 imposera une recapitalisation avec un autre objectif (taux de couverture de 80% dans 40 ans). Dans ces conditions, les recommandations faites dans notre rapport du 31 mars 2011 restent toujours valables :

- *Des mesures doivent être prises de manière à ce que le plan de financement permette de garantir l'équilibre financier à long terme.*
- *Les réflexions sur les mesures d'adaptation et la définition du plan de financement doivent particulièrement prendre en considération les exigences de la Loi fédérale du 17 décembre 2010, les bases techniques VZ 2010 (augmentation de la longévité), un taux technique tenant compte des rendements obtenus ces dernières années et des perspectives de rendement, l'évolution du rapport démographique.*
- *Nous recommandons aux responsables de la CPEV, aux instances politiques et aux partenaires concernés de tout mettre en œuvre afin de poursuivre et de finaliser le plus rapidement possible les travaux débutés par le Conseil d'administration sur les mesures d'adaptation.*
- *Une fois que les mesures d'adaptation auront été définies, nous recommandons aux responsables de la CPEV, aux instances politiques et aux partenaires concernés de tout mettre en œuvre afin que ces mesures puissent entrer en vigueur le plus rapidement possible.*

Depuis l'expertise actuarielle, le plan de prévoyance a été modifié. Une nouvelle expertise devrait être effectuée en 2015 sur la base de la situation financière au 31 décembre 2014.

5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont effectués au moyen des tables VZ 2010 projetées en 2012, au taux technique de 3,25 % conformément à l'art. 125 Règl. (2013 : VZ 2010 projetée en 2012 au taux technique de 3,25 %).

Les capitaux de prévoyance des pensionnés ont été majorés de 1 % afin de prendre en compte la valeur actuelle des frais de gestion futurs selon art. 4 Règl. pour les passifs de nature actuarielle du bilan.

5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Il n'y a pas eu de modification des bases et hypothèses techniques au cours de l'exercice 2014.

5.9 Taux de couverture selon l'article 44 OPP2

En date du 4 novembre 2013, l'Autorité de surveillance a admis le principe de la capitalisation partielle de la CPEV; cette décision n'a pas fait l'objet de recours.

5.9.1 Taux de couverture initiaux (art. 72b ss LPP)

Les taux de couverture initiaux ont été déterminés par le Conseil d'administration, en accord avec l'expert agréé. Ils ont été communiqués à l'Autorité de surveillance. Les taux de couverture initiaux sont fixés à 60,9 % pour le taux global et 20 % pour le taux des assurés actifs.

Par la suite, ces deux niveaux servent de points planchers permettant de déterminer si des mesures d'assainissement doivent être prises par la Caisse ainsi que le montant de la garantie de l'Etat.

5.9.2 Plan de financement / Taux de couverture minimum annuel

En 2013, Le Conseil d'administration, en accord avec l'expert agréé, a adopté un plan de financement afin d'assurer à long terme l'équilibre financier de la Caisse et de maintenir la fortune de prévoyance à un niveau permettant :

- de couvrir intégralement les engagements pris envers les bénéficiaires de pension ;
- de maintenir les taux de couverture au moins à leur valeur initiale pour l'ensemble des engagements de la Caisse, ainsi que pour les engagements envers les assurés actifs.

Le plan de financement doit en outre permettre à la Caisse d'atteindre un taux de couverture global d'au moins 80 % dans les 40 ans à compter du 1^{er} janvier 2012. Le plan a été communiqué à l'Autorité de surveillance.

Le chemin de recapitalisation défini dans le plan de financement prévoit les taux de couverture (TC) à atteindre suivants :

Année (31.12)	TC global	Année (31.12)	TC global	Année (31.12)	TC global	Année (31.12)	TC global
2012	65,7 %	2022	68,0 %	2032	71,9 %	2042	76,0 %
2013	65,7 %	2023	68,3 %	2033	72,3 %	2043	76,4 %
2014	65,8 %	2024	68,7 %	2034	72,7 %	2044	76,8 %
2015	66,0 %	2025	69,1 %	2035	73,1 %	2045	77,2 %
2016	66,2 %	2026	69,5 %	2036	73,5 %	2046	77,7 %
2017	66,4 %	2027	69,9 %	2037	73,9 %	2047	78,1 %
2018	66,7 %	2028	70,3 %	2038	74,3 %	2048	78,6 %
2019	67,0 %	2029	70,7 %	2039	74,7 %	2049	79,0 %
2020	67,3 %	2030	71,2 %	2040	75,2 %	2050	79,5 %
2021	67,6 %	2031	71,6 %	2041	75,6 %	2051	80,0 %

Le plan de financement doit être revu périodiquement, la prochaine fois en 2017 sur la base des chiffres de l'exercice 2016.

5.9.3 Détermination de la part en répartition

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)	14'395'191'083	13'980'121'969
Engagements assurés actifs	6'877'588'724	6'678'151'993
Capitaux de prévoyance	6'775'933'435	6'612'016'096
Fonds pour dépôts d'épargne	16'287	15'736
Provision pour changement des tables actuarielles (assurés actifs)	101'639'002	66'120'161
Engagements pensionnés	7'517'602'359	7'301'969'976
Capitaux de prévoyance	7'406'504'787	7'229'673'244
Provision pour changement des tables actuarielles (pensionnés)	111'097'572	72'296'732
Provision pour indexations futures (pensionnés)	0	0
- soit le TC déterminé par le chemin de recapitalisation	65.80%	65.70%
- soit le TC correspondant au respect du taux de couverture initial des assurés actifs	61.78%	61.78%
Part des engagements en capitalisation (le plus important des 2 taux)	65.80%	65.70%
Part des engagements en répartition	34.20%	34.30%
Montant de la part de financement en répartition	4'923'155'350	4'795'181'835

5.9.4 Situation effective au 31 décembre

Le taux de couverture est calculé au 1^{er} janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent. Il est déterminé conformément à l'art. 44 OPP2 et à son annexe. Il se justifie comme suit :

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques assurés actifs	6'877'572'437	6'678'136'257
Capitaux de prévoyance et provisions techniques pensionnés	7'517'602'359	7'301'969'976
Fonds pour dépôts d'épargne	16'287	15'736
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)	14'395'191'083	13'980'121'969
Part de financement en répartition	-4'923'155'350	-4'795'181'835
Total des capitaux de prévoyance	9'472'035'733	9'184'940'134
Réserve de fluctuation de valeur	1'323'154'842	897'682'971
Fonds libres (+) / découvert (-)	0	0
Fortune de prévoyance disponible	10'795'190'575	10'082'623'105
Taux de couverture effectif OPP2, art. 44, al.1	74.99%	72.12%
Part des engagements en capitalisation	65.80%	65.70%
Taux de couverture initial global	60.90%	60.90%
Taux de couverture des assurés actifs	47.66%	41.64%
Taux de couverture initial des assurés actifs	20.00%	20.00%

Le taux de couverture effectif étant supérieur à la part de financement en capitalisation définie au point 5.9.3, la Caisse ne présente pas de découvert au 31 décembre.

5.10 Fonds libres / découvert

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Fonds libres (+) / découvert (-)	0	0

Le résultat de l'exercice 2014 a été consacré à l'alimentation de la réserve de fluctuation de valeur.

5.11 Garantie de l'Etat (art. 25 LCP)

Les prestations dues par la CPEV sont en premier lieu couvertes par les employeurs affiliés en vertu des conventions d'affiliation. La CPEV bénéficie en outre de la garantie de l'Etat de Vaud. L'étendue de cette garantie est fixée par la LPP. Cette garantie est subsidiaire à la prise en charge des prestations par les employeurs affiliés.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseiller et gestion en placement, règlement de placement

Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CPEV a déterminé une allocation des actifs qui fixe les limites pour les différents véhicules de placements. La gérante, Retraites Populaires, œuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont arrêtées de manière à respecter les normes de l'OPP2 (voir point 6.2). L'allocation des actifs au 31 décembre 2014 présentée ci-après a été décidée par le Conseil d'administration dans sa séance du 18 décembre 2014.

Au 31 décembre 2014, l'allocation basée sur les valeurs de marché se présente comme suit :

Répartition des placements	31.12.2014					31.12.2013				
	en milliers de CHF	en %	Allocation au 31.12.2014			en milliers de CHF	en %	Allocation au 31.12.2013		
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	187'907	1.73	0.0	1.0	5.0	324'441	3.20	0.0	1.0	5.0
Créance auprès de l'employeur	1'080'000	9.96	0.0	9.0	18.0	1'260'000	12.44	0.0	9.0	18.0
Obligations libellées en CHF	520'807	4.80	3.0	6.0	9.0	466'682	4.61	3.0	6.0	9.0
Obligations libellées en monnaies étrangères	1'038'137	9.58	8.0	12.0	16.0	812'651	8.03	6.0	10.0	14.0
Actions de sociétés suisses	1'182'069	10.90	6.0	11.0	16.0	1'176'579	11.62	6.0	10.0	14.0
Actions de sociétés étrangères	1'937'506	17.87	7.0	13.0	19.0	1'674'910	16.54	10.0	16.0	22.0
Titres de gages immobiliers	743'748	6.86	5.0	7.0	9.0	750'047	7.41	5.5	7.5	9.5
Immobilier suisse direct et indirect	2'023'273	18.66	14.5	19.5	25.5	2'006'752	19.82	16.0	21.0	27.0
Placements alternatifs	695'143	6.41	4.0	6.0	8.0	604'835	5.97	4.0	6.0	8.0
Placements privés	336'623	3.11	1.0	3.0	5.0	273'496	2.70	1.0	3.0	5.0
Obligations convertibles	569'736	5.26	2.0	5.0	8.0	430'413	4.25	2.0	4.0	6.0
Autres placements	531'768	4.91	2.0	7.5	15.5	310'490	3.07	0.0	6.5	14.5
Couverture de change	-6'327	-0.06				34'039	0.34			
Total	10'840'392	100		100		10'125'335	100		100	

Placements collectifs

Des fonds institutionnels à compartiments multiples ont été créés par Retraites Populaires. La CPEV a souscrit des parts à concurrence de la plupart des titres (obligations libellées en francs suisses, obligations étrangères, actions suisses, actions étrangères, marché monétaire CHF, titres en valeurs immobilières suisses, immobilier étranger, fonds en matières premières, obligations convertibles, microfinance, placements privés et placements alternatifs diversifiés).

Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (art. 56a OPP2), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en améliorant la rentabilité du portefeuille.

Immobilier direct

La gestion du patrimoine immobilier détenu en direct est effectuée par Retraites Populaires, avec une délégation de certains aspects techniques et locatifs à différentes régies immobilières.

Dépositaire global des titres

Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global, Banque Pictet & Cie SA, Genève, en qualité de banque autorisée.

6.2 Utilisation des extensions

Conformément aux art. 49a et 50 OPP2, la Caisse a édicté un règlement de placements. Ce dernier prévoit des extensions aux possibilités de placements prévues aux art. 53 à 56a, al. 1 et 5, et 57 al. 2 et 3 OPP2.

Les analyses effectuées par la Caisse avec le concours de différents spécialistes externes ont déterminé, de manière concluante, que la répartition des actifs était conforme aux buts de la Caisse.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Principes retenus et explications sur la réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur est globale. Elle tient compte de l'ensemble des placements, qui ne sont pas tous corrélés entre eux. Le principe de la diversification des actifs reste fondamental.

Le critère de la volatilité globale du portefeuille est retenu. Cette variabilité découle des volatilités spécifiques de chaque classe d'actifs, du poids de chaque véhicule de placements ainsi que des corrélations entre les diverses classes d'actifs. En d'autres termes, le montant de la réserve pour fluctuation de valeur est déterminé par la moyenne pondérée des fluctuations observées dans le passé.

L'allocation des actifs est révisée chaque année. L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur, compte tenu des risques encourus, de l'évolution des marchés et de leurs caractères anticycliques, est adapté en conséquence.

Les risques de pertes avérées ou connues liés à une action, un immeuble, un prêt ou tout autre placement n'entrent pas en ligne de compte. Ils font l'objet, le cas échéant, d'un correctif d'actif de la classe de placements concernée.

Compte tenu des expériences du passé, de l'allocation des actifs et de sa volatilité ainsi que de l'apport de l'Etat en vue de la recapitalisation de la Caisse, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur, fixé en pour-cent de l'ensemble des placements par le Conseil d'administration, est compris entre 5,3 % et 10,6 % (2013 : entre 5,38 % et 10,76 %). Cependant, au vu de l'évolution des marchés financiers constatée au mois de janvier 2015, le Conseil d'administration a décidé de porter cet objectif à 15 %, respectivement 7,5 % pour le premier palier.

Objectif de la réserve de fluctuation de valeur

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Variation 2014 CHF
Total des placements	10'840'391'595	10'125'334'607	
1 ^{er} palier	813'029'370	544'743'002	
2^e palier	1'626'058'739	1'089'486'004	536'572'735

Situation comptable de la réserve de fluctuation de valeur

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Réserve de fluctuation de valeur au 1^{er} janvier	897'682'971	532'118'307
Variation de l'exercice	425'471'871	365'564'664
Réserve de fluctuation de valeur au 31 décembre	1'323'154'842	897'682'971

Le résultat de l'exercice a été entièrement consacré à l'alimentation de la réserve de fluctuation de valeur.

6.4 Présentation des placements par catégorie

Actif	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Placements	10'840'391'595	10'125'334'607
Liquidités et créances à court et moyen terme	187'907'054	324'440'535
Comptes bancaires	145'534'185	214'652'124
Placements collectifs marché monétaire	23'930'560	83'597'397
Débiteurs employeurs et assurés	12'884'351	20'077'035
Autres débiteurs	6'867'958	7'043'979
Correctif d'actif	-1'310'000	-930'000
Créance auprès de l'employeur	1'080'000'000	1'260'000'000
Obligations libellées en CHF	520'807'426	466'681'674
Obligations non cotées	19'000'000	19'000'000
Placements collectifs	461'065'627	404'638'520
Prêts aux corporations de droit public	40'741'797	42'961'452
Prêts divers	1	81'702
Obligations libellées en monnaies étrangères	1'038'137'456	812'651'356
Placements collectifs	1'038'137'456	812'651'356
Actions de sociétés suisses	1'182'069'324	1'176'579'364
Placements collectifs	1'176'804'262	1'174'007'024
Actions non cotées	2'571'840	2'572'340
Couverture actions suisses	2'693'222	0
Actions de sociétés étrangères	1'937'505'642	1'674'910'324
Placements collectifs	1'877'372'627	1'674'910'324
Couverture actions étrangères	60'133'015	0
Titres de gages immobiliers	743'748'336	750'046'801
Placements collectifs	0	9'843'441
Crédits de construction	23'936'900	15'802'679
Créances hypothécaires	721'714'620	725'115'682
Correctif d'actif	-1'903'184	-715'000
Immobilier suisse direct et indirect	2'023'272'746	2'006'751'856
Immobilier direct	1'921'639'173	1'908'235'439
Terrains et projets en développement	5'390'082	5'688'249
Placements collectifs	96'886'647	93'244'668
Correctif d'actif	-643'156	-416'501
Placements alternatifs	695'143'420	604'834'605
Placements privés	336'623'416	273'496'255
Obligations convertibles	569'735'808	430'412'760
Autres placements	531'768'001	310'490'366
Immobilier indirect étranger (non coté)	183'959'176	102'179'010
Matières premières	251'577'480	126'758'532
Microfinance	96'231'345	81'552'824
Couverture de change	-6'327'035	34'038'710

* pas de cotisations ouvertes au 31 mars 2015

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre, les postes d'instruments dérivés ouverts sont les suivants :

	31.12.2014 CHF		31.12.2013 CHF	
	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats (vente)	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats (vente)
Actions suisses	2'693'222	4'459'976	néant	néant
Actions étrangères	60'133'015	108'239'427	néant	néant
Opérations à terme sur devises	-10'111'301	768'726'867	10'100'159	570'265'061
Options sur devises	291'527	58'861'945	752'099	68'921'661
Devises	-9'819'774	827'588'812	10'852'258	639'186'721

Ces opérations sont effectuées en couverture partielle des risques de marché ou de change découlant des placements. Les valeurs de remplacement nettes sont comptabilisées au bilan et présentées auprès de la même classe d'actif que les placements sous-jacents. Les opérations de couverture du risque de change figurent sur une rubrique distincte de l'allocation d'actif.

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Néant.

6.7 Engagements de capital ouverts

Dans le cadre de la gestion de ses liquidités, la Caisse a conclu en 2014 un accord de trésorerie (cash-pooling) avec différentes institutions gérées par Retraites Populaires et un établissement bancaire.

	Engagements au 31.12.2014 en CHF	Engagements au 31.12.2013 en CHF
Prêts hypothécaires	9'494'726	7'044'620
Crédits de construction	28'718'100	48'862'321

Les montants ci-dessus représentent la part des crédits octroyés non encore décaissés.

Immobilier suisse (placements collectifs)	4'982'750	6'650'000
--	------------------	------------------

Les montants ci-dessus représentent les souscriptions non encore décaissées de parts de la société en commandite de placements collectifs.

	Engagements au 31.12.2014			Engagements au 31.12.2013		
	Engagements en devises étrangères au 31.12.2014	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2014	Engagements en devises étrangères au 31.12.2013	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2013
Placements privés			326'581'059			344'769'285
a) en CHF			323'844'610			339'349'709
b) en EUR	283'496	1.20237	340'867	767'881	1.22548	941'023
c) en USD	2'410'892	0.99365	2'395'583	5'035'760	0.88935	4'478'553
Immobilier étranger			69'431'840			106'675'927
a) en CHF			33'028'125			48'871'875
b) en EUR	9'416'145	1.20237	11'321'690	16'641'880	1.22548	20'394'291
c) en USD	25'242'313	0.99365	25'082'024	42'064'160	0.88935	37'409'761

Les souscriptions des placements collectifs n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

6.8 Explications du résultat net des placements

	2014 CHF	2013 CHF
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	-449'099	-325'564
Produits	240'000	1'815'612
Charges	-12'335	-14'887
Gains et pertes	81'631	-1'160'247
Plus- ou moins-values non réalisées	-54'518	-415'735
Variation du correctif d'actif	-380'000	-190'000
Frais d'administration et de gestion	-260'750	-250'523
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-63'126	-109'785
Créance auprès de l'employeur	44'045'833	0
Produits	44'045'833	0
Obligations libellées en CHF	22'125'908	3'400'415
Produits	9'848'760	9'780'300
Gains et pertes	4'628'140	3'227'827
Plus- ou moins-values non réalisées	9'229'691	-8'223'644
Frais d'administration et de gestion	-510'185	-606'999
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-1'070'498	-777'069
Obligations libellées en monnaies étrangères	79'468'468	-23'453'927
Produits	15'091'490	9'474'501
Gains et pertes	505'685	666'792
Plus- ou moins-values non réalisées	69'591'220	-28'233'730
Frais d'administration et de gestion	-1'475'986	-1'298'967
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-4'243'941	-4'062'523
Actions de sociétés suisses	121'605'044	244'041'223
Produits	15'352'198	18'618'409
Gains et pertes	58'392'627	14'993'687
Plus- ou moins-values non réalisées	52'712'450	215'285'174
Frais d'administration et de gestion	-1'544'830	-1'524'711
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-3'307'401	-3'331'336
Actions de sociétés étrangères	248'981'030	254'805'801
Produits	17'749'642	17'671'960
Gains et pertes	68'079'517	36'402'387
Plus- ou moins-values non réalisées	176'288'568	212'348'906
Frais d'administration et de gestion	-2'665'683	-2'141'464
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-10'471'014	-9'475'989
Titres de gages immobiliers	14'014'499	13'519'273
Produits	15'697'250	15'900'971
Gains et pertes	0	-116'396
Plus- ou moins-values non réalisées	1'122'184	-56'605
Variation du correctif d'actif	-1'188'184	-563'000
Frais d'administration et de gestion	-1'616'752	-1'596'008
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	0	-49'689
Sous-total	529'791'683	491'987'221

6.8 Explications du résultat net des placements (suite)

	2014 CHF	2013 CHF
Sous-total	529'791'683	491'987'221
Immobilier suisse direct et indirect	100'454'715	166'108'604
Produits	134'833'466	135'657'840
Gains et pertes	1'008'089	1'794'749
Plus- ou moins-values non réalisées	9'436'913	73'452'971
Variation du correctif d'actif	-226'656	342'202
Frais d'entretien et autres charges	-33'315'516	-34'193'764
Frais d'administration et de gestion	-10'112'605	-10'160'895
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-1'168'975	-784'499
Placements alternatifs	14'843'618	43'149'325
Produits	0	217'037
Gains et pertes	17'512'147	19'133'749
Plus- ou moins-values non réalisées	29'255'338	52'803'707
Frais d'administration et de gestion	-2'306'158	-1'893'854
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-29'617'709	-27'111'314
Placements privés	49'370'474	20'691'822
Produits	1'201'207	1'538'094
Gains et pertes	801'583	11'991'524
Plus- ou moins-values non réalisées	62'709'322	21'293'790
Frais d'administration et de gestion	-921'426	-1'421'289
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-14'420'212	-12'710'298
Obligations convertibles	18'391'822	36'969'014
Produits	64'375	0
Gains et pertes	12'532'281	3'441'767
Plus- ou moins-values non réalisées	10'500'338	36'546'462
Frais d'administration et de gestion	-1'073'679	-830'121
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-3'631'493	-2'189'094
Autres placements	26'116'705	-18'499'634
Produits	2'994'423	3'210'353
Gains et pertes	27'238'026	2'478'703
Plus- ou moins-values non réalisées	6'295'555	-14'755'989
Frais d'administration et de gestion	-1'415'639	-991'153
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-8'995'660	-8'441'549
Couverture de change	-40'365'745	25'538'710
Gains et pertes	0	1
Plus- ou moins-values non réalisées	-40'365'745	25'538'709
Résultat net des placements	698'603'273	765'945'062

* dont CHF 67'070'298 découlant du changement de taux de capitalisation (voir point 4.2)

6.8 Explications du résultat net des placements (suite)

Méthode de calcul de la performance (méthode hambourgeoise)

Pour le calcul de la performance, l'ensemble des revenus du patrimoine net est pris en compte dans l'établissement du résultat. Les principaux éléments sont les intérêts encaissés et à recevoir, les dividendes, les revenus locatifs, les gains et pertes réalisés ainsi que la variation de la valeur de marché des différents éléments du bilan (plus- ou moins-values non réalisées).

A ces revenus sont retranchés les frais afin d'obtenir le résultat final de l'exercice.

Les capitaux moyens investis sont calculés en pondérant les mouvements (augmentations ou diminutions des éléments du bilan) en fonction des dates d'opérations. Les plus- ou moins-values non réalisées n'entrent en compte qu'au 31 décembre.

Le taux de performance est obtenu en divisant le résultat final par les capitaux moyens investis.

La performance nette par catégorie de placements s'établit comme suit :

Éléments du bilan (Méthode hambourgeoise)	2014			2013		
	Capital moyen investi	Performance nette de la CPEV		Capital moyen investi	Performance nette de la CPEV	
	en CHF	en CHF	en %	en CHF	en CHF	en %
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	226'820'821	-449'099	-0.20	163'563'348	-325'564	-0.20
Créance auprès de l'employeur (voir point 6.10)	1'174'555'556	44'045'833	3.75	NA	NA	NA
Obligations libellées en CHF	472'577'759	22'125'908	4.68	479'857'741	3'400'415	0.71
Obligations libellées en monnaies étrangères	846'071'238	79'468'468	9.39	813'318'763	-23'453'927	-2.88
Actions de sociétés suisses	1'134'938'743	121'605'044	10.71	983'517'790	244'041'223	24.81
Actions de sociétés étrangères	1'745'252'659	248'981'030	14.27	1'420'303'069	254'805'801	17.94
Titres de gages immobiliers	748'618'449	14'014'499	1.87	748'870'894	13'519'273	1.81
Immobilier suisse direct et indirect	2'014'217'203	100'454'715	4.99	1'920'886'991	166'108'604	8.65
Placements alternatifs	658'149'194	14'843'618	2.26	501'878'569	43'149'325	8.60
Placements privés	278'537'127	49'370'474	17.72	251'834'014	20'691'822	8.22
Obligations convertibles	481'514'880	18'391'822	3.82	285'957'350	36'969'014	12.93
Autres placements	392'073'689	26'116'705	6.66	314'612'014	-18'499'634	-5.88
Couverture de change	34'038'710	-40'365'745	NS	7'815'279	25'538'710	NS
Performance des placements	10'207'366'025	698'603'273	6.84	7'892'415'822	765'945'062	9.70

NA = non applicable

NS = non significatif

6.9 Explications des frais de gestion de fortune

L'allocation des actifs ainsi que l'approche d'investissement peuvent considérablement influencer les frais de gestion de fortune.

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Somme de tous les indicateurs de frais des placements collectifs comptabilisés dans le compte d'exploitation	100'893'722	91'759'127
Frais d'administration et de gestion facturés	23'903'693	22'715'982
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	76'990'029	69'043'145
Pourcentage des frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais	0.93%	0.91%
Total des frais de gestion de fortune	100'893'722	91'759'127
Total des placements transparents en matière de frais	10'840'391'595	10'125'334'607
Taux de transparence en matière de frais (part en valeur des placements transparents en matière de frais par rapport au total des placements)	100.00%	100.00%
Total des placements	10'840'391'595	10'125'334'607
Total des placements non transparents	0	0
Présentation des placements pour lesquels les frais de gestion de la fortune ne peuvent pas être indiqués	0	0

Les institutions doivent saisir dans leur compte d'exploitation les frais qui ne leur sont pas facturés, mais qui sont déduits du rendement de la fortune des placements collectifs de capitaux (coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs).

Les frais de gestion de la fortune ont été indiqués pour l'ensemble des placements de la CPEV.

6.10 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur

En date du 18 juin 2013, par l'intermédiaire du décret de financement, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat un crédit de CHF 1'440'000'000 pour diverses mesures permettant la recapitalisation de la CPEV. Il en a résulté pour la Caisse une prime unique de même montant (voir ci-après 7.2.2).

Le Conseil d'Etat a conclu avec la Caisse un protocole d'accord en vertu duquel l'Etat versera à la Caisse la somme de CHF 1'440'000'000 conformément à ce que prévoit le décret. Le protocole d'accord fixe les modalités de versement ainsi que le paiement des intérêts sur le montant non encore versé.

Un intérêt de 3,75 % est dû sur le montant non versé à la Caisse avec effet au 1^{er} janvier 2012. Ces montants ont été enregistrés en 2013 dans la rubrique « autres produits » (voir ci-après 7.2.3). Dès 2014, ce montant figure dans les produits des placements lors du changement de plan au 31 décembre 2013 (voir ci-après 6.8).

Conformément à l'art. 50, al. 4 OPP2 et en dérogation à l'art. 57, al. 2 OPP2, le montant non versé à la Caisse est considéré comme une créance auprès de l'employeur et enregistré en tant que tel dans les placements de l'institution.

	2014 CHF	2013 CHF
Solde initial	1'260'000'000	
Décision du Grand Conseil (avec effet au 01.01.2012)	0	1'440'000'000
Intérêt relatif à l'exercice antérieur	0	54'000'000
Intérêt relatif à l'exercice	44'045'833	52'575'000
Versements de l'Etat	-224'045'833	-286'575'000
Solde final	1'080'000'000	1'260'000'000

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Autres postes du bilan

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Actif		
Compte de régularisation actif	1'916'446	2'089'681
Intérêts courus	1'890'343	2'069'176
Autres comptes de régularisation	26'102	20'505
Passif		
Autres dettes	6'813'141	7'014'127
Comptes en suspens (assurés actifs et pensionnés)	134'117	762'853
Fonds de garantie	1'845'185	2'386'340
Autres créanciers	4'833'839	3'864'934
Compte de régularisation passif	8'390'910	7'804'839
Demi-annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	422'995	1'481'692
Loyers perçus d'avance	5'325'779	4'640'363
Autres comptes de régularisation	2'642'137	1'682'784
Provisions non techniques	6'976'652	7'190'975
Fonds de prévoyance	6'866'652	7'037'975
Solde au 1 ^{er} janvier	7'037'975	7'307'486
Prestations versées nettes (voir point 7.3.2)	-171'323	-269'512
Autres provisions	110'000	153'000

7.2 Autres postes du compte d'exploitation

Produits	2014 CHF	2013 CHF
7.2.1 Cotisations		
Total des cotisations	583'849'767	532'267'897
Cotisations des salariés	224'740'590	196'960'466
Cotisations de l'employeur	348'230'215	196'960'466
Contribution de rappel des salariés	1'080'889	0
Autres cotisations supplémentaires des salariés	7'418'905	6'801'685
Financement rente-pont par l'employeur	2'000'000	0
Autres cotisations supplémentaires de l'employeur	379'168	131'545'281
Récapitulation des cotisations	583'849'767	532'267'897
Salariés	233'240'385	203'762'151
Employeur	350'609'383	328'505'746
Somme des salaires cotisants	2'292'874'689	2'223'662'936
Plan de base 25.5 % (art. 10 LCP) - [2013 : 24.0 %]	2'275'478'389	2'216'942'899
Plan risques 3 % (art. 10 LCP)	17'396'300	6'720'037

	2014 CHF	2013 CHF
7.2.2 Primes uniques et rachats	25'691'738	1'452'737'463
Rachats volontaires des assurés	25'691'738	12'737'463
Participation de l'Etat à la recapitalisation de la Caisse (voir point 6.10)	0	1'440'000'000

	2014 CHF	2013 CHF
7.2.3 Produits divers	154'348	106'583'515
Autres produits divers	154'348	8'515
Intérêts créance auprès de l'employeur (voir point 6.10)	0	106'575'000

7.3 Autres postes du compte d'exploitation

Charges	2014 CHF	2013 CHF
7.3.1 Prestations réglementaires	577'653'832	544'234'280
Rentes de vieillesse	425'684'947	404'865'385
Pensions d'enfants	4'846'666	4'534'796
Rentes de survivants	52'678'488	51'607'596
Orphelins	1'435'060	1'471'004
Rentes d'invalidité	57'839'495	57'219'423
Pensions d'enfants d'invalidité définitif	2'232'299	2'129'987
Pensions d'enfants d'invalidité temporaire	422'710	451'285
Autres prestations réglementaires	19'726'702	19'017'938
Prestations en capital retraite	12'787'465	2'851'562
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	0	85'303
7.3.2 Prestations extra-réglementaires	171'323	269'512
Prestations du fonds de prévoyance :		
Pensions servies nettes	148'254	160'663
Prestations uniques	6'069	91'848
Allocations de Noël	17'000	17'000
7.3.3 Prestations de sortie	148'499'578	125'517'345
Prestations de libre passage en cas de sortie :		
- 2014, 2'416 assurés (2013: 2'286) ont démissionné sans avoir droit à une pension	116'816'863	94'531'068
Versements anticipés pour la propriété du logement et suite à un divorce :		
- 2014, 272 (2013: 287) pour l'accession à la propriété	24'353'371	24'140'356
- 2014, 80 (2013: 70) suite à un divorce	7'329'344	6'845'921
7.3.4 Frais d'administration	10'447'923	10'275'911
Coûts de l'administration générale	10'284'995	10'109'459
Conseil d'administration et Assemblée des délégués	403'892	376'159
Frais d'examens médicaux	36'239	40'643
Expertises, travaux techniques et divers	88'533	318'090
Frais de gestion des dossiers	9'756'331	9'374'567
Honoraires de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	96'380	105'278
Emoluments des autorités de surveillance	66'548	61'174

Les frais de gestion de fortune sont présentés dans le cadre du résultat des placements (voir point 6.8).

La Caisse ne supporte pas de frais de courtage ni de frais de marketing et de publicité.

Suivi des frais d'administration

	2014 CHF	2013 CHF
Total des frais d'administration	10'447'923	10'275'911
Salaires cotisants (plan de base)	2'275'478'389	2'216'942'899
Frais d'administration en % des salaires cotisants	0.459%	0.464%
Salaires cotisants (plan de base)	2'275'478'389	2'216'942'899
Pensions en cours	564'866'367	541'297'414
Frais tarifaires	14'750'577	14'280'746
0,4 % des salaires cotisants	9'101'914	8'867'772
1,0 % des pensions en cours	5'648'664	5'412'974
Frais d'administration (selon point 7.3.4)	10'447'923	10'275'911
Effectifs des assurés actifs et pensionnés présents au 01.01.2015/2014	50'479	48'648
Frais d'administration totaux par assuré actif / pensionné	206.98	211.23

Pour mémoire, l'indicateur de suivi des frais de gestion repose sur le constat effectué par l'expert agréé de la CPEV que les frais administratifs ne doivent pas dépasser le montant correspondant à 0,4 % des salaires cotisants des assurés actifs + 1 % des montants des pensions en cours (frais tarifaires).

7.4 Autres prestations réglementaires

	2014 CHF	2013 CHF
Autres prestations réglementaires	19'726'702	19'017'938
7.4.1 Rentes-pont AVS et suppléments temporaires	19'726'702	19'017'938
7.4.2 Allocation unique aux rentiers	0	0

7.4.1 Rentes-pont AVS et suppléments temporaires

	2014 CHF	2013 CHF
Rentes-pont versées	1'461'924	NA
Suppléments temporaires versés	18'264'779	19'017'938
Rentes-pont AVS et suppléments temporaires	19'726'702	19'017'938
Financement de l'Etat	2'000'000	NA

Rente-pont AVS

Dès le 1^{er} janvier 2014, la LCP (art. 13 al. 1) et le règlement des prestations de la Caisse (art. 85 et ss) prévoient une rente-pont AVS.

Le financement partiel de cette prestation est prévu dans le cadre du décret de financement (art. 3 et 4) par l'Etat, progressif à raison de CHF 2'000'000 par année sur une période de 8 ans à partir du 1^{er} janvier 2014 jusqu'à hauteur de CHF 16'000'000. Ces montants sont indexés de la même manière que l'échelle des salaires de l'Etat de Vaud.

Suppléments temporaires

Le supplément temporaire selon l'ancienne loi a été remplacé par une rente-pont dès le 1^{er} janvier 2014. Les suppléments temporaires octroyés continuent à être servis jusqu'à l'extinction des droits.

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2013 ont été adressés à l'Autorité de surveillance.

D'autres demandes de l'Autorité de surveillance sont en cours d'étude et/ou ont donné lieu à une réponse circonstanciée.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Au 31 décembre 2014, la Caisse ne présente pas de découvert (voir 5.9.4).

9.2 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires relatives à notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de la CPEV.

9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

9.4 Procédures judiciaires en cours

En droit du bail, diverses procédures usuelles opposant la CPEV à des locataires d'immeubles propriété de celle-ci sont pendantes. De plus, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations de retraite, d'indexation ou d'invalidité, opposent des affiliés à la CPEV. Toutes ces procédures n'ont pas d'influence sur l'équilibre financier de la CPEV.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Néant.

Attestation de l'expert de la Caisse

**Caisse de pensions de l'Etat de Vaud: attestation de l'expert**

La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (ci-après: CPEV) est une institution de prévoyance de droit public qui applique le principe de la capitalisation partielle conformément à l'article 72a LPP. Le plan de financement a été approuvé par l'Autorité de surveillance des fondations de la Suisse occidentale le 04.11.2013.

Les responsables de la CPEV nous ont mandatés en notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle pour établir la présente attestation sur la situation financière au 31.12.2014. Nous attestons que nous sommes indépendants et que nous avons formé notre appréciation en toute objectivité. Nous respectons les conditions de l'article 52d LPP en matière de formation et d'expérience professionnelle appropriées ainsi que de connaissance des dispositions légales pertinentes et sommes agréés par la Commission de haute surveillance.

Degrés de couverture initiaux selon le plan de financement

Le plan de financement de la CPEV prévoit un degré de couverture initial global de 60.9 % et un degré de couverture initial des assurés actifs de 20.0 %. Selon l'article 72e LPP, lorsqu'un taux de couverture initial n'est plus atteint, l'institution de prévoyance doit prendre les mesures prévues aux articles 65c à 65e LPP.

Réserve de fluctuation de valeurs

Les dispositions légales sur les institutions de prévoyance de droit public en capitalisation partielle autorisent la constitution de réserves de fluctuation de valeurs lorsqu'à la date du bilan le degré de couverture est supérieur à l'objectif de couverture fixé dans le plan de financement. Le plan de financement de la CPEV prévoit un degré de couverture objectif au 31.12.2014 de 65.8 %. Ainsi, une réserve de fluctuation de valeurs ne peut être constituée que si le degré de couverture au 31.12.2014 est supérieur à 65.8%, et dans la limite de l'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs fixé par la CPEV.

Attestation de l'expert

Au 31.12.2014, la situation financière de la CPEV présente:

- un degré de couverture selon l'art. 44 al 1 OPP2 de 74.99 %;
- une réserve de fluctuation de valeurs déterminée par différence avec l'objectif de degré de couverture selon le plan de financement de CHF 1'323'154'842;
- un degré de couverture des assurés actifs de 47.66 %.

Sur la base de ce qui précède, nous pouvons attester qu'au 31.12.2014:

- le degré de couverture selon art. 44 OPP2 est supérieur au degré de couverture initial ainsi qu'à l'objectif fixé par le plan de financement;
- le degré de couverture des assurés actif est supérieur au degré de couverture initial fixé dans le plan de financement;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement de la CPEV sont conformes aux prescriptions légales.

Aon Hewitt (Suisse) SA

L'expert responsable: Silvia Basaglia
Nyon, le 19 mars 2015

Rapport de l'organe de contrôle



Tél. 021 310 23 23
Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch

BDO SA
Biopôle - Epalinges
Case postale 7690
1002 Lausanne

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de la

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si la Caisse offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse, à la loi du 18 juin 2013 sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et aux règlements.

Rapport de l'organe de contrôle



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de la Caisse;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les opérations avec des proches qui nous ont été annoncées garantissaient les intérêts de la Caisse.

L'Assemblée des délégués des assurés, conformément aux articles 18 et 19 LCP, ne s'est pas constituée au cours de l'exercice sous revue. Les mesures organisationnelles ont été prises afin de procéder à l'élection des représentants des assurés et des pensionnés comme indiqué au point "1.4 - Organe suprême, gestion et droit à la signature" de l'annexe.

Nous attestons que les dispositions légales et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées, à l'exception de la situation présentée au paragraphe précédent.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Lausanne, le 19 mars 2015

René-Marc Blaser
Expert-réviseur agréé

Didier Brilly
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Annexes

Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Inventaire

Liste des immeubles par district vaudois et dans les autres cantons

Aigle

Aigle

Lieugex 11-13-15-17
 Lieugex 19-21
 Molage 36-44
 Pré-Yonnet 39

Bex

Grand-St-Bernard 30
 Montaillet 4

Rennaz

Riviera, centre commercial
 (participation)

Broye–Vully

Moudon

Cerjat 7
 Cerjat 13
 Cerjat 15
 E.-Burnand 20

Payerne

Favez 22-24-26
 Temple 6
 Temple 19

Gros-de-Vaud

Echallens

Emile Gardaz 6-8
 (anciennement
 Couronne 6-8)

Etagnières

Crêts 4

Jura–Nord vaudois

Bavois

Les Gubières 9-11-13

Chavornay

Grand-Rue 87
 Jura 34

Le Sentier

Neuve 15

Orbe

Chantemerle 7-9
 Chantemerle 11
 Covets 19
 Plamont 2-2bis
 Plamont 5
 Plamont 7

Sainte-Croix

Beau-Séjour 16
 William-Barbey 1

Vallorbe

Mont-d'Or 14-16-18

Yverdon-les-Bains

Chaînettes 25
 Châtelard 11-13
 Entremonts 24-26-28
 Fleurettes 9
 Fleurettes 20-38
 Grandson 7-9-11-13
 Haldimand 19B
 Hôpital 18-28
 Hôpital 30-32
 Moulins 99
 Prairie 12-13-14
 Rousseau 8

Lausanne

Cheseaux-sur-Lausanne

Derrière-la-Ville 12
 Derrière-la-Ville 14
 Derrière-le-Château 3-5
 Derrière-le-Château 7-9
 Grands-Champs 7
 Lausanne 15
 Mèbre 9-11-13-15
 Saugettaz 11
 Ste-Marie 5
 Ste-Marie 6-8
 Ste-Marie 7
 Ste-Marie 9
 Ste-Marie 10

Epalinges

Bois-Murat 1
 Bois-Murat 9-11
 Croisettes 23-25-27-29
 Croix-Blanche 44
 Vauguény 2-8,
 Croisettes 17-21

Lausanne

Aloys-Fauquez 95-97
 Beau-Séjour 27
 Berne 12
 Béthusy 84A-B-C
 Bois-de-la-Fontaine 11
 Boisy 40-42
 Bonne-Espérance 17
 Borde 1
 Caroline 7bis,
 St-Martin 2-4-6
 Caroline 11 bis, St-Martin 8
 Cathédrale 5 (droit de superficie)
 Cèdres 1
 César-Roux 7
 Chailly 17-19-21
 Champ-Soleil 20-22
 Chandolin 5
 Collonges 12 - 12bis
 Collonges 35-37
 Dent-d'Oche 3
 Dent-d'Oche 5-7
 Devin 3
 Echallens 68
 Entrebois 2
 E.-Rambert 24
 Furet 6-8
 Gottettaz 14
 Gottettaz 16
 Grancy 15
 Grancy 17
 Grey 66-68
 Guiguer-de-Prangins 19-21
 Jomini 16
 Jurigoz 4A-B
 Levant 137
 Libellules 6-8
 Libellules 10-12
 Malley 12
 Métropole, centre
 commercial (participation)
 Mon-Loisir 8
 Mont-d'Or 34,
 Marc-Dufour 64
 Montelly 27
 Montelly 28
 Montolieu 90-92
 Morges 72
 Pavement 11-13-15
 Pavement 115
 Pavement 117
 Pavement 119
 Pierrefleur 54
 Pontaise 14-18, Crêtes 7,
 Traversière 1-3
 Pontaise 30
 Pré-du-Marché 36-38-40

Riant-Mont 10

Rond-Point 1
 Rovéréaz 4
 Simplon 27
 St-Martin 24
 Trabandan 37C
 Tribunal-Fédéral 7
 Tribunal-Fédéral 9
 Tunnel 1-3
 Tunnel 16A-B-C / 17
 Université 18-20-24, Barre 1
 Victor-Ruffly 47
 Vinet 8
 Vinet 23, Pré-du-Marché 48
 Vuachère 16

Lavaux–Oron

Belmont-sur-Lausanne

Burenos 23-25-27
 Burenos 35-37

Chexbres

Grand-Rue 2

Cully

Colombaires 59
 Colombaires 71
 Colombaires 73

Lutry

Petite-Corniche 15-17-19

Oron-la-Ville

Flon 3

Paudex

Charrettaz 1
 Fontaine 3
 Simplon 32

Pully

C.-F. Ramuz 33
 Fontanettaz 33
 Forêt 39
 Forêt 41
 Forêt 61-63-65-67-69
 Général-Guisan 78
 Lavaux 54
 Lycée 20

Savigny

Union 13-25
 Verne 2-4
 Verne 5-7
 Verne 9-11

Inventaire

Liste des immeubles par district vaudois et dans les autres cantons (suite)

Morges

Aubonne

Traverse 5-7
Trévelin 32-36
Trévelin 38

Cossonay

Morges 24

Morges

André 8
Bochet 12-14
E.-Kupfer 10-12
Gare 11B
Gare 17
Gare 27-29
Grosse-Pierre 2
Grosse-Pierre 8
Marcelin 15
Moulin 3-5
Moulin 11-13
Résidence de la Côte 30-40
Résidence de la Côte 70-80
Sablons 15-17
Saint-Louis 4-6
Vogéaz 9-11
Warnery 6-6bis

La Sarraz

Levant 5-7-9-11-13-15

Préverenges

Genève 64A-B
Taudaz 1
Taudaz 5
Venoge 2-4

Saint-Prex

Penguey 5

Tolochenaz

Saux 6A
Saux 6B

Nyon

Gland

Combe 18-20-22
Molard 2-4

Mont-sur-Rolle

Fauvette 3

Nyon

Eysins 12
Eysins 14-16-18
Eysins 42
Fontaines 6C-D / 8
Gare 36
Juste-Olivier 7
St-Cergue 22-22A-B
Tattes-d'Oie 85

Perroy

Gare 2

Rolle

Gare 11-13-15
Général-Guisan 42-44
Pré-du-Gaud 2
Pré-du-Gaud 4

Ouest lausannois

Bussigny-près-Lausanne

Alpes 23-31
Industrie 12-16,
Cigogne 2-4
Riant-Mont 3, Roséaz 26
Riettaz 7 à 15

Chavannes-près-Renens

Gare 27-29
Gare 54-56-58-60
Maladière 4
Préfaully 18-24
Tilleul 6-8, Plaine 12-18

Crissier

Pré-Fontaine 61-63

Ecublens

Croset 12C-D
Croset 13A-B-C-D-E-F
Croset 15A-B-C-D-E-F
Croset 17A
Croset 17B
Croset 17C
Croset 17E

Epenex 10-12

Neuve 83
Neuve 85
Neuve 89
Stand 15A-B-C
Vallaire 6-8

Prilly

Perréaz 56
Rochelle 30
Vallombreuse 107-109

Renens

Avenir 29-31
Avril 14/9-11-13
Baumettes 78, 82-84
Église-Catholique 1-3
Préfaully 26
Saugiaz 7-9bis
Sentier de la Gare 2
Verdeaux 7bis

Saint-Sulpice

Vallaire 1
Venoge 7

Riviera – Pays-d'Enhaut

Blonay

Brent 17

Chernex

Fontanivent 36-38

Clarens

Vaudrès 26-28
Vergers 1, Léman 2-4

La Tour-de-Peilz

Béranges 18
Clos d'Aubonne 17
E.-Müller 19
Levant 22
Sully 25

Montreux

Alpes 5, Paix 8
Industrielle 27-29
Lac 4-6

Saint-Légier

Deux-Villages 66

Vevey

Blanchoud 2-4
Chenevières 21
Communaux 6
Deux-Marchés 9
Général-Guisan 61,
Nestlé 28
Henri-Plumhof 9
Jardins 1-3
Louis-Meyer 9A-B-C-D
Louis-Meyer 21A-B-C-D,
Veveyse 4
Marronniers 20-22-24-26
Midi 33
Paderewski 25
Rousseau 9
Tilleuls 1
Union 24-26, Général-
Guisan 39-41-43

Autres cantons

Fribourg

Avry-sur-Matran

Impasse des Agges 12-14-
16-18

Marly

Union 2

Villars-sur-Glâne

Allée du Château 2-3-4

Genève

Genève

World Trade Center
(participation)

International Center
Cointrin*
(participation)

* Nouvelle acquisition

Contact et information

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire.

Vous trouverez également de nombreuses informations à l'adresse www.cpev.ch. Sur ce site, vous pouvez notamment vous inscrire à un bulletin d'information électronique qui vous tiendra informé de l'actualité de la CPEV et des dernières publications.

cpev

CAISSE DE PENSIONS
DE L'ÉTAT DE VAUD

Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél.: 021 348 24 43
Fax: 021 348 24 99
info@cpev.ch
www.cpev.ch

Gérée par



La CPEV est gérée par
Retraites Populaires

Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél.: 021 348 21 11
Fax: 021 348 21 69
www.retraitespopulaires.ch

